An 479

JEAN ANGO

PAR PAUL GAFFAREL

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ NORMANDE DE GÉOGRAPHIE

Extrait du Bulletin de la Société normande de Géographie.

ROUEN

IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD

Rues Jeanne-Darc, 88, et des Basnage, 5

1889

JEAN ANGO

PAR PAUL GAFFAREL

Dieppe, pendant tout le moyen âge, fut à la fois notre grand port de commerce et notre grand port militaire, notre Marseille et notre Brest. Ses négociants étaient aussi actifs que ses corsaires étaient braves. Ils semblaient avoir conservé l'héroïsme et l'esprit d'aventure de leurs ancêtres, les Northmans. Dans les guerres du XIVe siècle, ce furent les meilleurs matelots de notre amiral Jean de Vienne, et bien des fois, le pavillon normand insulta les côtes anglaises. Les Dieppois furent aussi de hardis pêcheurs, qui n'hésitaient pas à poursuivre en pleine mer la baleine ou le cachalot, et qui, dans leur ardeur, se laissaient emporter par la tempête à d'énormes distances. Ce furent, enfin, des voyageurs intrépides, surtout aux côtes d'Afrique. L'origine d'une industrie, dont la ville de Dieppe a longtemps gardé le monopole, le travail de l'ivoire, se rattache au commerce que faisait jadis cette ville avec les régions africaines, où l'on trouve cette précieuse marchandise.

A la fin du XVe siècle, il y eut comme une recrudescence dans l'activité dieppoise. Les grandes guerres avec l'Angleterre étaient achevées. Louis XI, en réprimant la turbulence des seigneurs féodaux, semblait avoir clos l'ère des guerres civiles. Le commerce extérieur renaissait. A la pensée des mondes nouveaux qui s'ouvraient à leurs convoitises, les négociants dieppois, fidèles à leurs traditions, s'apprêtèrent à disputer aux Portugais et aux Espagnols l'empire des mers. Un de ces négociants est resté justement célèbre, et son nom fait presque partie de notre patrimoine de gloire nationale. En effet, Jean Ango non seulement expédia des navires dans toutes les parties du monde alors connu, mais il passe pour avoir, simple particulier, soutenu la guerre contre un roi puissant et lui avoir dicté une paix glorieuse. Les documents de l'époque sont malheureusement confus et même contradictoires, car les archives de Dieppe ont été brûlées par les Anglais, lors du bombardement de 1694, et les historiens dieppois ont à peine parlé d'Ango.

Aussi, après un si long oubli et une indifférence si singulière, est-il difficile de donner sur son compte des indications précises. Nous essaierons pourtant de reconstituer la biographie de ce sympathique personnage, et, en même temps, de rétablir une des pages de cette histoire maritime de la France, trop longtemps condamnée à d'injustes dédains. Au moment où des hommes d'Etat, bien inspirés, essaient de rendre à la France un empire colonial, la vie de Jean Ango ne peut être, pour nous tous, qu'une consolation, et, mieux encore, une espérance.

I

LA JEUNESSE D'ANGO

Le premier des Ango qui ait illustré sa famille était d'origine normande. On ne connaît pas le lieu de sa naissance, mais ses parents étaient pauvres et de basse extraction. Il avait de l'énergie, de l'activité, un esprit ouvert et entreprenant. Il ne tarda pas à se faire remarquer. Il est probable qu'il commença par être matelot, puis pilote, et parcourut lui-même la plupart des pays, que ses navires exploitèrent plus tard. Comme il fut heureux dans ses courses, il acquit une certaine fortune et devint, à son tour, armateur. Ses spéculations réussirent et ses richesses augmentèrent rapidement. Il eut bientôt à son service une véritable flotte marchande et s'entoura des meilleurs capitaines de l'époque. Presque tous ces vaillants auxiliaires devaient ne plus quitter sa maison. Ils devinrent les principaux instruments de la prodigieuse fortune de son fils. L'histoire a conservé le nom de quelques-uns d'entre eux. Il n'est que juste de les remettre en pleine lumière et de les associer à la gloire de leur maître, comme ils furent associés à sa fortune.

Le plus utile de ces collaborateurs fut un prêtre, Pierre Desceliers ou Descaliers [1], d'Arques. Il s'était adonné à l'étude des mathématiques et y prit un tel goût, qu'on peut le considérer comme le véritable fondateur de l'hydrographie. Dès qu'il avait rempli les devoirs de son état, il s'appliquait avec passion à la science qu'il chérissait. Les vieux chroniqueurs dieppois,

[1] MALTE-BRUN. *Un géographe français du* XVIe *siècle retrouvé, Pierre Desceliers et ses deux portulans* (Société de géographie de Paris, septembre 1876).

David Asseline et Desmarquets[1], le représentent au milieu de ses élèves, apprentis pilotes, armateurs, capitaines, et leur enseignant soit à construire des cartes, soit à trouver les latitudes. Comme il vivait à une époque d'ignorance, où le trop de connaissances était taxé de magie, ou tout au moins de folle imagination, sa renommée ne dépassa pas les limites de sa ville natale : mais il croyait rendre service à son pays; aussi n'exigeait-il de son enseignement d'autre rémunération que celle d'être utile à ses auditeurs. Les leçons de Descaliers ne furent pas perdues, et toute une école d'hydrographes, comme on les nommerait de nos jours, se forma sous sa direction.

Ses deux principaux élèves furent Prescot, également nommé Prétot, et un capitaine marin, Cousin. L'un et l'autre excellaient à construire des sphères. D'après Asseline[2], « le sieur Pretot, surnommé le savant, excellait à la pratique des globes, et le capitaine Coussin, qui était habile à les construire, ne l'était pas moins à fabriquer des sphères. On tient qu'il en fit une dans un œuf d'autruche avec tant d'industrie et de justesse que cet ouvrage imitait les mouvements des cieux ». Cousin n'était pas seulement un adroit praticien, ce fut un pilote émérite. Si l'on en croit de respectables traditions, il aurait, dans un voyage mémorable, non seulement doublé le cap de Bonne-Espérance avant Vasco de Gama, mais encore découvert le Brésil avant Cabral[3].

L'abbé Desceliers ne se contenta pas de faire des élèves. Il laissa de son enseignement des témoignages authentiques que nous pouvons encore consulter avec fruit. Deux des cartes marines dressées par lui ont été conservées. La première appartenait à M. Christoforo Negri. Il la vendit au ministre d'Angleterre à Turin, Hudson, qui la déposa au British Museum, où elle se trouve aujourd'hui. Cette carte a 2 m 15 de longueur sur 1 m 35 de hauteur. Elle porte la mention suivante : Faicte à Arques par Pierre Desceliers, prebste, l'an 1550. La seconde est en possession de M. l'abbé Bubics, de Vienne. On a pu l'admirer, en 1875, à l'exposition internationale de géographie de Paris. Elle ne mesurait pas moins de deux mètres et demi carrés. Elle portait la mention suivante : Faicte à Arques par Pierre Desceliers, prebste, 1553. Malgré quelques différences, ces deux planisphères

[1] David Asseline. *Les antiquités et chroniques de la ville de Dieppe*, édition Hardy, Guérillon et Sauvage, t. II, p. 375. — Desmarquets. *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe et à celle de la navigation française*, 1785.

[2] Asseline, ouv. cité, p. 325.

[3] Gaffarel. *Les découvreurs français du* XIVe *au* XVIe *siècle*, 1888.

sont évidemment du même auteur, et cet auteur n'est autre que le fondateur de l'hydrographie française.

Autour de Desceliers et de ses disciples favoris, Cousin et Prescot, se forma une légion de hardis capitaines, qui, tout en restant fidèles aux traditions héroïques de la marine dieppoise, joignirent la science à l'audace, et furent des découvreurs aussi intrépides que leurs ancêtres avaient été des corsaires redoutables. Ce sont ces capitaines qui s'enrôlèrent au service d'Ango, qui restèrent les amis et les lieutenants de son fils, et portèrent à son plus haut point la fortune de la maison, dont ils soutenaient à la fois l'honneur et les intérêts. Nous citerons parmi eux Gamart, de Rouen, Jean Denys, de Honfleur, et Thomas Aubert, de Dieppe. Les deux premiers abordaient, en 1506, au Canada; deux ans plus tard, Thomas Aubert y débarquait à son tour. Ils dressaient la carte de la région, et étaient les premiers à décrire le golfe dans lequel se jette le Saint-Laurent. Nous citerons encore Pierre Crignon et les deux frères Raoul et Jean Parmentier, tous les trois humanistes et poètes distingués, couronnés dans les concours de l'époque, et qui devaient charmer, par la culture des lettres, les ennuis de leurs longues navigations. On a aussi conservé les noms de l'astrologue Pierre Mauclerc, de l'interprète Jean Masson, et des capitaines Cardin Dulot, Loys Sevestre et Nicolas Fouché. Quelques-uns des associés d'Ango sont également connus. Nous aurions mauvaise grâce à ne pas citer Richard Héron, Christophe de Prix, Mathieu Doublet, Bourry, Morel, Zanobis de Rousselay, qui figurent dans les contrats maritimes, respectés par le temps. Les Ango n'hésitaient pas à prendre à leur solde les marins étrangers, qu'ils connaissaient de réputation. Ainsi Jean Verrazano, l'illustre marin à qui nous devons la découverte de la côte orientale des Etats-Unis actuels, fut spécialement engagé pour exécuter un voyage aux Indes, si du moins nous ajoutons foi à un curieux contrat, ou plutôt à un projet de rédaction de contrat, conservé à la Bibliothèque nationale [1].

C'est dans ce milieu intelligent, entouré de ces hommes de cœur et de science, qui lui étaient tous dévoués, que grandit le fils aîné, le continuateur de l'œuvre paternelle, Jean Ango. Il était né à Dieppe, vers 1480. Nous avons cherché, mais en vain, à mieux préciser la date de sa naissance ; nous aurions aussi voulu retrouver le nom de sa mère : nos recherches n'ont pas abouti. On sait pourtant que, plus heureux que son père, Jean

[1] Fonds de Fontette, portefeuille XXI, pièce 16.

Ango reçut une éducation très soignée. Non seulement il assista aux doctes leçons de Desceliers, mais encore il ne négligea pas l'étude des langues anciennes. Peut-être n'aurait-il pas été capable, comme son ami Parmentier de traduire « l'Histoire Catilinaire », mais il l'appréciait très fort et témoigna toute sa vie une prédilection marquée pour ceux qui s'adonnaient aux travaux de l'esprit. Il passe même pour avoir cultivé la poésie, et on a conservé des vers qu'on lui attribue. Il est vrai que ces vers ressemblent singulièrement à de la prose rimée, mais il n'en est pas moins curieux de voir que ce grand négociant était à l'occasion, pour employer le langage mythologique du temps, un nourrisson des muses. Amateur éclairé des beaux-arts, et en même temps collectionneur émérite, il ordonna la construction de maisons et de manoirs, dont il ne reste plus que d'informes débris, mais que les contemporains admiraient beaucoup, et où il avait entassé, à côté des chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture, de véritables trésors de curiosités, où, comme on le disait alors, de singularités empruntées aux pays les plus éloignés. Il avait, en outre, contribué de ses deniers à l'embellissement des églises de Dieppe, et protégé l'industrie, tout artistique, des ivoiriers. Ango fut, en un mot, un amateur éclairé et un collectionneur de haute volée.

Bien qu'on n'ait sur ce point aucun renseignement précis, il est probable qu'Ango s'embarqua de bonne heure sur un des nombreux navires de son père, soit pour s'initier à la pratique de la navigation, soit pour se rendre compte par lui-même des ressources commerciales et des nombreux débouchés qu'il pouvait un jour ou l'autre ouvrir à sa maison.

A la mort de son père, dont on ignore la date précise, mais qu'il est permis de fixer approximativement aux dernières années du règne de Louis XII, Ango, qui avait hérité de sa fortune, se fixa à Dieppe, dont il fit comme le centre de ses opérations. Il s'y maria de très bonne heure; on ne sait pas le nom de la jeune personne qu'il épousa, mais elle était certainement de qualité, car elle portait d'argent à trois molettes d'éperon de sable [1]. Une première fille naquit de cette union. Elle épousa plus tard le sieur de Bures. Une seconde fille, nommée Marie, naquit le 28 juillet 1514 et fut baptisée à Saint-Patrice de Rouen. On a conservé un magnifique livre d'heures qui, selon toutes probabilités, appartint à cette fille de l'armateur. Il est aujourd'hui entre les mains de la famille de Bastard. Il renferme

[1] Alexis Martin, *Jean Ango, armateur Dieppois*, p. 11.

cinquante-six miniatures, dont la première représente, priant à genoux, Ango et sa jeune femme. Le manuscrit commence par un calendrier de douze pages, largement encadrées de fleurs, de fruits, de rinceaux en grisailles à fond d'or, et contenant douze sujets enfantins qui concordent avec les douze signes du zodiaque. On y trouve ensuite cinq cent soixante-dix peintures marginales et cent vingt-huit sujets historiques ou culs-de-lampe, en tout neuf cent cinquante-six compositions formant un total d'environ quatre mille figures. Les enfants soit isolés, soit réunis par groupes, entrent dans ce chiffre de quatre mille pour sept cent quatre-vingt-dix, répartis en cent soixante groupes. Sur une des premières feuilles du manuscrit, et conformément à l'usage de ces curieux « livres de raison », où les chefs de famille gardaient le souvenir des principaux événements qui les intéressaient, Ango, ou un de ses secrétaires, a inscrit les vers suivants :

Puisqu'il t'a pleu me donner une fille,
Que j'ay tenue et advouée à tenir
De ta bonté tout le tems advenir,
S'il te plaisoit, à ce, me recepvoir,
Fut-ce mon corps, mon cueur et mon avoir,
A ton plaisir, sans toi habandonner,
Pour le beau don qu'il t'a pleu me donner.
Ce fruit procède de ta bonté immense;
Pour exalter ta bonté et clémence,
J'ai bien voullu, le jour qu'elle nasquit
Et du baptesme qu'en ce monde elle acquist,
En rédiger à présent quelque chose.
L'an de grace mil cinq cens et quatorze,
Le vingt-huit de juillet devant aoust,
A onze heures du matin par grand chault,
Marye naquist : c'est une chose vraye.
Son parrain fut le seigneur de la Haye,
Guilhem Aubert, conseiller de la ville,
Meur de sens, pondéreux et habille;
Ses marraynes, honnestes damoiselles,
Parfaitement leur renommée le prouve,
C'est Katherine Aubert, la bonne veufve;
Maistre Loys de Quinemont, nommé
De Heudreville, seigneur bien renommé,
Et conseiller du roy en la grand Court
De Parlement, où honneur bruit et court.
Et la seconde, c'est bien droit qu'on la nomme
Perrette Ango, épouse de noble homme

Jehan de Croismare, vray seigneur de Saint-Just,
Autant begnin que jamais homme fust,
Général sur le faict de la justice,
De la grant Court des Aydes bien propices.
A Saint-Patrix, sur les fonts du baptesme,
Marye Ango print et receut son chresme,
Reveraulment, sans honneur desvoyer.
En ce même an, le dernier de janvier,
Le roy Louys douziesme bienheureux,
Dame Atropos de son dart rigoureux
Luy seppara la vye hors du corps.
Le doulx Jésus luy soit miséricors!

Un des biographes d'Ango, M. Alexis Martin, trouvait que ces vers rappellent la facture et la grâce de Clément Marot. Nous avouerons que ce procès-verbal, très pauvrement rimé, ne nous intéresse que parce qu'il fut probablement rédigé par notre armateur, et qu'il contient divers renseignements dont nous ferons notre profit.

On aura remarqué en premier lieu que, dès l'année 1514, Ango avait pour amis de hauts fonctionnaires, un conseiller au Parlement, un conseiller à la cour des Aides. Perrette Ango, la femme de Jean de Croismare, était, tout nous porte à le croire, la propre sœur de notre héros. Il occupait donc déjà une haute position et fravait avec les familles les mieux prisées dans la région : mais il ne négligeait pas pour autant les amis de la première heure, car Catherine Aubert, « la bonne veufve », était la femme d'un des artisans de sa fortune, de Thomas Aubert, dont nous aurons bientôt à raconter les voyages; et Guilhem Aubert, comme l'indique la similitude des noms, était un des parents du capitaine. Tout en se rapprochant de la société aristocratique, vers laquelle le portaient et ses goûts et sa fortune, Ango n'oubliait donc pas qu'il sortait du peuple, et il le rappelait même avec une véritable satisfaction d'amour-propre dans cette cérémonie de famille [1].

Ango ne se contenta pas de retenir à son service les anciens capitaines de son père, il attira encore auprès de lui ceux de ses anciens condisciples à l'école de Desceliers, dont il avait pu apprécier le mérite ou la science. Grâce à sa féconde impulsion, le commerce français prit alors un essor pro-

[1] Pour ne plus revenir sur cette Marie Ango, il nous reste à constater que dix-neuf ans plus tard, en 1533, nous la trouverons mariée à noble homme Nicolas Lesuer, fils de Nicolas, en son vivant sieur du Ganvier et de Bougy et de l'excise de Caen.

digieux. A Dieppe, à Honfleur, à Rouen et dans cette nouvelle cité que la protection de François Ier allait bientôt tirer de son obscurité pour en faire le port le plus florissant de la Manche, au Havre, se formèrent, sous la direction d'Ango, des compagnies de négociants, et bientôt partirent dans toutes les directions de véritables flottes marchandes.

Avant de suivre ces flottes au Canada, au Brésil, sur les côtes d'Afrique et jusqu'aux Indes orientales, il est indispensable d'établir dans quelles conditions opéraient ces armateurs et ces marins. Le commerce et la navigation tenaient alors une place bien secondaire dans la politique. C'était sur le continent et jamais sur la mer que se décidaient tous les conflits internationaux. Nos souverains qui luttaient avec peine et contre leurs propres sujets, et contre l'Anglais ou l'Allemand, s'étaient à peu près complètement désintéressés des questions d'outre-mer. Leur juridiction et leur protection ne s'étendait pas au-delà des côtes. Quiconque s'aventurait sur l'océan le faisait à ses risques et périls. Pendant que nos rois renonçaient ainsi à toute suprématie maritime, deux peuples, les Portugais et les Espagnols, concentraient, au contraire, sur la mer leur activité et leurs ressources. Appelant la religion à leur aide, ils demandaient au pape l'investiture de toutes les terres à découvrir, et, armés de la bulle que leur avait concédée le souverain pontife dans sa munificence ignorante, poursuivaient, avec un acharnement extraordinaire, et sur toutes les mers, les navires qui ne portaient pas le pavillon Castillan ou Lusitanien. Au delà d'une ligne tracée d'un pôle à l'autre et passant à cent lieues à l'ouest des Açores, toutes les terres étaient censées appartenir à l'Espagne. En deçà de cette même ligne, le Portugal était considéré comme le légitime possesseur des îles et des continents. Il était interdit à tout autre peuple non seulement de s'établir, mais encore d'entreprendre un voyage dans les pays ainsi délimités. Espagnols et Portugais surveillaient, avec un soin jaloux, les navires, de quelque provenance qu'ils fussent, et malheur à l'imprudent étranger qui se laissait surprendre! Il était considéré comme pirate et traité sans pitié. Le Portugal surtout défendait ses prétendus droits avec une âpreté extraordinaire. Comme l'écrivait avec autant d'esprit que d'énergie le gran capitano Francese, dont Ramusio a conservé la relation : « Bien que ce peuple soit le plus petit de tout le globe, il ne lui semble pas assez grand pour satisfaire sa cupidité. Il faut que les Portugais aient bu de la poussière du cœur du roi Alexandre pour montrer une ambition si démesurée. Ils croient tenir dans un poing serré ce qu'ils ne pourraient embrasser avec tous les

deux, et il semble que Dieu ne fit que pour eux les mers et la terre, et que les autres nations ne sont pas dignes de naviguer[1]. »

Ces prohibitions, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, au lieu de les comprimer, surexcitaient les convoitises; car, s'il est dans la nature humaine de résister à toute tyrannie, la tyrannie commerciale, plus que toute autre, inspire une profonde répugnance. Aussi, une vaste contrebande s'était-elle organisée, dans laquelle les Normands, avec leur caractère audacieux et entreprenant, ne tardèrent pas à se distinguer. Toute expédition maritime se compliquait alors d'aventures de guerre, et chaque matelot devenait en cas de besoin corsaire et pirate. A bord de tout navire s'entassaient à côté des marchandises destinées à la vente ou à l'échange, des armes et des munitions, car il fallait s'attendre à de mauvaises rencontres, et ne pas s'exposer à succomber sans résistance. De là, le caractère tout spécial des armements de l'époque; de là, ces voyages qui se changent si aisément en courses; de là, ces rencontres dramatiques et ces combats de chaque jour qui rendent si intéressante à suivre dans ses détails l'histoire de la marine française au XVIe siècle.

Ango fut à la hauteur des circonstances. Il se rappela que son maître, le roi François Ier, avait un jour demandé qu'on lui montrât l'article du testament d'Adam qui l'excluait des « Terres Neuves », et, sans plus se soucier des bulles pontificales et des ordonnances espagnoles ou portugaises, lança sur toutes les mers ses corsaires déguisés en paisibles marchands, et ses négociants tout disposés à renoncer à leurs calculs pour manœuvrer le canon ou brandir la hache d'abordage. Essayons de les suivre dans les principales directions qu'ils prenaient de préférence et de retrouver sur les mers le sillage de leurs lourdes carènes.

[1] RAMUSIO, *Raccolta di Viaggi*, t. III, p. 352 : « E quantumque essi siano il piu piccolo populo del mondo, non li par peroche quello sià davanzo grande per sodisfare alla loro cupidita. Io penso che essi delibano aver bevuto della polvere del cuore del re Alessandro, che li causa una tal alterazione di tanta sfrenata cupidita, e par a loro tenere nel pugno serrato quello che essi con ambadue le mani non potriano abbraciare, e credo che si persuadano che Iddio non fece il mare ne la terra se non loro, e che le altre nazioni non sieno degne di navigare. »

II

LES CAPITAINES D'ANGO DANS LES MERS D'EUROPE

Il est difficile de retrouver dans les mers d'Europe la trace des escadres d'Ango, d'abord, parce que la plupart des contrats maritimes de l'époque n'ont pas été conservés, et surtout parce que les capitaines au service de notre armateur ne tenaient pas à perpétuer le souvenir de leurs expéditions qui n'étaient trop souvent que des pirateries. Nous n'en apporterons qu'une preuve. A la fin de mars 1514[1], Jean Ango, de concert avec Richard Héron, Christophe de Prix et Mathieu Doublet, chacun pour un quart, équipa le navire la *Normande*, dont le commandement fut confié à un certain Jacques Maheut. En avril, la *Normande* se trouvait sur les côtes de Zélande. Elle y rencontra un navire de Lubeck, chargé de blés, de seigles et de bière, s'en empara et le conduisit à Dieppe. Le capitaine du navire capturé, Mathieu Cosse, réclama par devant Jehan de Chiffreville, lieutenant de l'amiral, à Dieppe, et allégua pour sa défense que Lubeck était l'alliée de la France. On lui donna gain de cause. Les marchandises confisquées furent estimées et de Prix fut condamné à restituer vingt lyons d'or, Ango vingt écus d'or, Doublet dix et Héron quatre écus au soleil et un écu couronné.

Il est probable qu'en opérant des recherches sérieuses et suivies dans les archives de nos tribunaux et dans les minutes de nos notaires, on trouverait des actes semblables, mais ils ne prouveraient rien autre chose que la fréquence de ces actes de pirateries, et aussi la présence des vaisseaux d'Ango. Nous aimons mieux les suivre dans le glorieux concours qu'ils ont toujours prêté aux flottes royales, toutes les fois que nos souverains firent appel au patriotisme du grand armateur. On retrouve en effet dans toutes les expéditions de l'époque la trace de sa féconde activité[2]. Ainsi, le 3 octobre 1526, une de ses escadres, dont le vaisseau amiral se nommait le *Léon*, prenait une carraque espagnole chargée de marchandises et d'artillerie[3]. Elle fut conduite à la baie de Noirmoutiers, sans doute désemparée et ruinée. C'est ce qui explique, probablement en vertu d'une fausse attri-

[1] Gosselin. *Documents authentiques et inédits pour servir à l'histoire de la marine normande pendant les* XVIe *et* XVIIe siècles, p. 21.

[2] O. Troude et P. Levot. *Batailles navales de la France.*

[3] Gosselin, ouv. cité, p. 22.

bution du droit d'épave, pourquoi les riverains s'en emparèrent et la brûlèrent. Le 6 février de l'année suivante (1527), quatre navires d'Ango, on a conservé leurs noms : la *Salamandre*, le *Sacre*, le *Dragon* et la *Barque du Roy*, prenaient deux navires espagnols, la *Madeleine* et le *Corpus Christi*[1]. En 1536, trois navires d'Ango, armés en guerre et commandés, l'*Emerillon* par Cardin Dutot, l'*Allouette* par Loys Sevestre, et le *Sacre* par Nicolas Fouche, faisaient des prises si nombreuses et si fructueuses que deux des hommes de l'*Émerillon*, Julien Couroyer et Jehan Vautier, vendaient, chacun pour trois cents livres, leur part de prise à un orfévre rouennais, Laurent Poulain[2].

Ces succès répétés et ces fréquentes batailles firent une profonde impression sur les contemporains. Les poètes chantèrent ces exploits, non pas seulement les poètes normands, mais d'autres Français fiers de voir ainsi s'accroître le patrimoine de la gloire nationale. Quelques-uns de ces poèmes devinrent populaires. Le hasard des temps a conservé une « *chanson faicte sur le triomphe que les Diepois ont faict sur la mer : et se chante sur le chant de Marceille la Jolie* ». La voici dans sa rude et patriotique naïveté :

I

Les mariniers de Diepe ils ont bien triomphé
Pour le bon roy de France estant dessus la mer.
Ils estoient equippez trestous en faict de guerre
Contre les Allemantz, Flamangs, nos adversaires.

II

O noble capitaine de Diepe de regnom!
Las! Tu es bien servy de gentilz compagnons.
Les mariniers y sont qui vont dans vos navies,
Servant noz ennemis à coups d'artilleries.

III

Ils porteront les chausses doublées de taffetas,
Le sayon de sayette, le pourpoint de damas;
Et puis ils s'en iront dessus la mer jolye
Contre ses ennemis qui ont sur nous envye.

[1] Gosselin, ouv. cité, p. 22.
[2] *Archives du tabellionnage de Rouen*, citées par Gosselin (p. 25).

IV

Neuf navires de Flandre sont venus rencontrer
Cinq navires de France de Honfleur port de mer,
Lesquels ils ont choqué à coups d'artillerie.
Les Diepois sont venus qui faisoient rusterye.

V

Les bons enfans de Diepe triomphent ceste foys,
Soutenant la querelle du noble roy François,
Et ont prins toutes fois trois navires de guerre
Desquels ils ont honneur tant par mer que par terre.

VI

Qui fit la chansonnette? Ung noble adventurier,
Lequel est de Grenoble, au lieu de Daulphiné,
Lequel l'a composée pour l'honneur des vaillances
Que les Diepois ont faict pour le bon roy de France.

Un des éditeurs de ce poème, Louis du Bois[1], prétendait qu'il avait été composé en souvenir d'un combat livré par les Dieppois aux Anglais pendant la guerre de Cent ans : mais les Anglais ne sont nulle part désignés, tandis que le sont les Allemands et les Flamands, c'est-à-dire les sujets immédiats de l'empereur Charles-Quint et du roi de Castille. Le roi François est également nommé. Il n'est pas jusqu'au costume des mariniers, avec leurs larges chausses et leurs pourpoints de damas, qui ne se rapporte au costume des matelots du XVIe siècle. Tout donc nous porte à croire que « le noble capitaine de Diepe de regnom » n'est autre que notre Ango, et que le bruit des exploits de « ses gentilz compagnons » se répandit jusqu'au Dauphiné.

Ce fut surtout contre les Anglais que le grand armateur dieppois paraît avoir tourné ses efforts. Toutes les fois que François Ier fut obligé de se déclarer contre Henri VIII, il fit appel au dévouement d'Ango, et jamais ce dernier ne manqua au rendez-vous d'honneur que lui assignait son souverain. Ainsi, en 1543, Ango fut un des principaux négociants chargés de

[1] Louis du Bois, *Extrait des Vaux de Vire, d'Olivier Basselin*, suivi d'un choix d'anciens *Vaux de Vire* (1821, p. 20).

l'équipement et de l'avitaillement de la flotte destinée à opérer contre l'Angleterre. On a conservé divers contrats relatifs à cette expédition. Le 15 janvier et le 24 mars 1544, Robert Michel, marchand à Rouen et capitaine, s'engage à livrer à Ango, au 1er avril, mille barils de chair de bœuf « bonne loyale et marchande, plaine, pacquée, effoncée et foulée en barriques et pipes pour faire victuailles de longue route, et ce à raison de six livres douze sols six deniers par baril de chair ». Le 16 janvier, les boulangers de Rouen s'engagent à livrer 63 000 livres de biscuits, et Robert Michel fait marché pour deux mille barils de chair de bœuf, au prix de huit livres, sept sols et six deniers le baril. Enfin, le 28 juillet 1546, les tonneliers Robert Picquenot et Jehan Hautemers, reçoivent, du trésorier de la marine, 337 livres dix solz, prix de 250 tonneaux de futailles par eux fournies à Ango pour loger de la bière achetée à Dieppedale et au Croisset, à raison de 27 sols par tonneau [1].

Ango, de son côté, avait lancé ses navires sur mer. Une de ses escadres, composées de cinq navires, avait, en 1543, livré aux lourdes galéasses flamandes une véritable bataille navale. Une de ces galéasses, le *Petit Coq d'Anvers*, de 120 tonneaux, avait ouvert le feu, mais avait été prise et ramenée à Dieppe. Des lettres patentes du 14 juin 1543, enregistrées au parlement de Normandie, approuvent cette prise.

En 1545, lorsque les Anglais essayèrent de s'installer à Boulogne et de s'y fortifier, ce fut par toute la France comme une explosion d'indignation nationale. On fit de grands préparatifs pour reprendre aux éternels ennemis du pays ce poste dangereux. Les ambassadeurs vénitiens ont constaté ce mouvement patriotique. « Pendant tout l'hiver de 1545, écrivait Marino Cavalli [2], on ne fit que ramasser de l'argent et rassembler des soldats pour reprendre Boulogne. Les espérances étaient si grandes qu'on voulait même faire une descente en Angleterre et pousser les Ecossais à y pénétrer de leur côté. L'escadre était de 22 galères et de 250 voiles carrées, que devaient monter 18 000 hommes, réduits à 9 000 par les voleries que les ministres font en pareil cas. » Ango avait été un des premiers à mettre ses navires à la disposition du roi contre les envahisseurs. La reconnaissance populaire s'empara même de ce fait. Les poètes la chantèrent au concours du puy de l'Assomption, à Dieppe [3] :

[1] Ces divers contrats ont été cités par Gosselin (ouv. cité), p. 26.

[2] *Relations des ambassadeurs Vénitiens*; édition Tommaseo, p. 337.

[3] Quatrain cité par Vitet, *Histoire de Dieppe*, t. II, p. 423.

Ce fust luy, luy seul qui fist armer
La grande flotte expresse mise en mer,
Pour faire veoir à l'orgueil d'Angleterre
Que Françoys estoit roy et sur mer et sur terre.

Ango fit donc jusqu'au bout son devoir de bon français et, sans négliger pour autant ses intérêts, n'hésita jamais à reconnaître, par son dévouement patriotique, les faveurs dont le combla l'amitié de François Ier; mais ce fut surtout au delà des mers européennes que, grâce à son énergique direction, ses capitaines allaient rendre au pays de véritables services en ouvrant de toutes parts des voies nouvelles au commerce, et en inaugurant une série de voyages au long cours qui allaient, pour de longues années, assurer la prospérité de nos provinces maritimes.

III

LES CAPITAINES D'ANGO DANS L'AMÉRIQUE DU NORD

Suivons d'abord Ango et ses capitaines dans l'Amérique du Nord. Les Dieppois ne furent pas les premiers à explorer cette partie du continent. Avant eux, et dès le xe siècle, les Northmans [1], au xive siècle deux Vénitiens, les frères Zeni [2], et, plus récemment, les Portugais, sous la conduite de Cortereal [3], et les pêcheurs Basques, entraînés par leur esprit d'aventure, avaient entrevu les côtes septentrionales de l'Amérique. Cette découverte n'avait pas eu de résultats appréciables. Seuls, les Basques [4] paraissent avoir exploré systématiquement cette région, mais le souvenir de leurs expéditions a été conservé surtout par la légende. Les Bretons se sont également lancés de bonne heure vers l'Amérique, et, de fait, les noms de Cap des Bretons, Cabo de Bretaos, Tierra de los Bretones, se retrouvent presque sans exception sur toutes les cartes du xvie siècle, même sur celles qui n'ont pas

[1] Gaffarel. *Rapports de l'Amérique et de l'ancien continent avant Christophe Colomb.* — Gravier. *Découverte de l'Amérique par les Normands au* xe *siècle.*

[2] Gaffarel. *Les frères Zeni (Revue de Géographie,* 1880). Consulter la bibliographie de l'article cité.

[3] Luciano Cordeiro. *De la part prise par les Portugais dans la découverte de l'Amérique septentrionale.* — Harisse, *Les Cortereal.*

[4] Gaffarel. *Les Découvreurs français du* xive *au* xvie *siècle.*

été composées en France [1]. Il est vrai qu'on ne peut indiquer ni dates précises, ni explorateurs certains, mais, dès l'année 1504, on les signale aux alentours de Terre-Neuve, et, dès lors, leurs voyages se succèdent avec régularité.

Deux ans plus tard, en 1506, commencent avec les Normands les expéditions authentiques, et ce sont les capitaines de la grande maison normande des Ango qui ouvrent la série. « Il y a environ trente-trois ans, lisons-nous dans le recueil italien de Ramusio, qu'un navire de Honfleur, dont Jean Denys était capitaine et le Rouennais Gamart, pilote, arrivèrent les premiers dans cette région [2] ». — « Vers l'année 1508, un navire de Dieppe, nommé la *Pensée*, appartenant à Jean Ango, père de monseigneur le capitaine et vicomte de Dieppe, et commandé par maître Thomas Aubert, y aborda également. Ce fut le premier qui ramena des indigènes [3]. » Voici donc deux voyages bien constatés, celui de Denys et Gamart en 1506, celui d'Aubert deux ans plus tard. On a cru longtemps posséder une carte dressée par Denys de ses découvertes dans le golfe du Saint-Laurent. Elle figurait encore en 1858, sur le catalogue de la bibliothèque du parlement Canadien [4] : « Carte de l'embouchure du Saint-Laurent, faite et copiée sur une écorce en bois de bouleau, envoyée du Canada par Jehan Denys en 1508. » Mais ce n'était que le calque d'une carte beaucoup plus moderne, représentant la Gaspésie telle qu'on la connaissait au XVIIIe siècle. Quant à Thomas Aubert, c'est lui qui, le premier, amena en France des indigènes Canadiens, sans doute les indigènes dont il est parlé dans les chroniques contemporaines et dont la venue excita une vive curiosité [5].

On ne sait trop quel est le capitaine Martin One [6] qui, vers 1510, avait

[1] Ramusio, ouv. cité, III, 432. « Detta terra è stata scoperta da 35 anni inqua cio è quella parte che corre levante e prenente per li Bretonni et Normandi, per laqual causa è chiamata questa tierra il capo degli Brettoni. »

[2] Ramusio, id., p. 433. « Sono circa 33 anni che un navilio d'Onfleur, all quale era capitano Giovanni Dionisio et il pilotto Gamarto di Roano primamente vando. »

[3] Id. « Nell'anno 1508, un navilio di Dieppa, detto la *Pensée*, il quale era gia di Giovan Ango, padre del monsignor lo capitano et visconte di Dieppa, vando scudo maestre over patron di detta nave maestro Tommaso Aubert, et fu il primo che condosse qui le genti del detto paese. »

[4] Harisse, *Jean et Sébastien Cabot*, p. 249.

[5] Eusebe de Césarée, *Chronicon*; édition de 1512, p. 172.

[6] Duro, *Arca de Noé*, p. 295 : « Habiendo descubierto les Franceses a Tierra nueva, tan prosperos de ballenas e baccalaos, cerca del ano 1510, ningun espanol habia navegado

à son bord, en qualité de charpentier, un espagnol, Matias de Echevete, qui visitait avec lui la région du Saint-Laurent, mais c'était bien un navire rouennais, chargé de morues, qui, en 1524, était capturé, au retour de son expédition à Terre-Neuve, par le capitaine anglais Christophe Coo [1]. En 1527, un autre anglais, John Rut, rencontrait dans la baie de Saint-Jean jusqu'à cinquante navires, soit anglais, soit français, soit portugais [2], et le capitaine castillan, Guies Navarro, signalait dans cette baie la présence de ces mêmes vaisseaux espagnols [3]. Enfin, on a retrouvé dans les greffes de Normandie divers actes notariés où sont relatés les voyages aux Terres Neuves de quelques vaisseaux [4], en général de soixante à quatre-vingt-dix tonneaux, par exemple la *Bonne-Aventure*, commandée par le capitaine Jacques de Rufosse, la *Sibille* et le *Marcel* à Jehan Blondel, la *Marie des Bonnes nouvelles* appartenant à Guillaume Dagyncourt, Nicolas Dupont et Louis Luce, et commandée par Jehan Dieulors. Dès lors, le nombre des navires destinés aux Terres Neuves augmentera d'année en année. En 1542, soixante navires seront armés pour la pêche des morues. De 1543 à 1545, dans les mois de janvier et de février, deux navires par jour en moyenne sortiront des ports de Normandie pour cette même destination. Il va sans dire que le plus grand armateur de Normandie n'avait été le dernier à profiter des récentes découvertes, et que, soit par ses propres vaisseaux, soit par ses capitaux et son influence, il prenait une part importante à ce grand mouvement de navigation.

Aussi bien, Ango ne se contentait pas d'agir en marchand, il aurait aussi voulu faire œuvre de découvreur. La croyance s'était répandue qu'un passage s'ouvrait au nord-ouest de l'Amérique qui conduisait directement aux Indes. Trouver ce passage, c'était s'assurer pour de longues années le monopole du commerce avec ces régions, dont les richesses passaient pour inépuisables. Ango, très au courant, grâce aux leçons de Desceliers, des problèmes géographiques, croyait à l'existence du passage; aussi, accueillit-

alli hasta el anno de 1545, enque el piloto Matias do Echeveto, siendo de edad de quince años, por carpintero de una nao de Zubiburu (?) de Francia, del capitan Martin One (?) habian elegado por ballenas et baccalaos. »

[1] Harisse, *Jean et Sébastien Cabot*, p. 281.

[2] Purchas, *His Pilgrimage*, t. V, p. 822.

[3] Duro, *Arca de Noé*, 316. « Cuyo capitan declaro qui habia ido a reconcer los bacalbaos y hallo alli unos cincuenta naos castellanas, e francesas, e portuguesas, que estaban pescando. »

[4] Gosselin, *Documents authentiques et inédits pour servir à l'histoire de la marine normande pendant les* XVIe *et* XVIIe *siècle*, p. 12.

il avec empressement, un étranger, fort réputé pour ses connaissances nautiques et sa hardiesse, et qui venait de s'illustrer par une heureuse expédition le long des côtes américaines, le Florentin Giovanni Verrazano. Ce dernier venait lui proposer de renouveler au nord du nouveau continent la tentative qui avait si bien réussi à Magellan, dans la direction du sud. Ainsi qu'il l'avait écrit, dès le 8 juillet 1574, au roi de France [1] : « Mon intention serait de parvenir dans ce voyage jusqu'au Cathay, à l'extrémité orientale de l'Asie. Je peux bien rencontrer l'obstacle d'une terre nouvelle, comme celle que j'ai déjà trouvée, mais j'espère aussi rencontrer quelque détroit par lequel je pourrai pénétrer dans l'Océan oriental. Telle était du moins l'opinion des anciens qui affirmaient avec autorité que notre océan et l'océan indien étaient une même mer, sans l'interposition d'aucune terre. » Ango goûtait fort ces raisons scientifiques. Peut-être appréciait-il davantage les richesses immenses dont l'adroit Florentin lui avait fait entrevoir la possession. Toujours est-il qu'il accueillit ses ouvertures, et, de concert avec l'amiral de France, Philippe de Chabot, et quelques autres négociants normands, promit de faire les frais de l'entreprise.

Le hasard des temps a conservé le traité conclu à ce propos entre les parties contractantes [2]. Il ne sera pas sans intérêt de la reproduire, au moins dans ses parties essentielles. « Nous, Philippe Chabot, baron d'Apremont, chevalier de l'ordre du Roy, son gouverneur et lieutenant général de Bourgoing, admiral de France et de Bretaine : Avons ce jourd'hui délibéré de, pour le bien, prouffict et utilité de la chose publique du royaulme de France, mecttre sur deux de nos galleyres estant de présent au Havre de Grace avec une nef appartenant à Jehan Ango de Dieppe, du port de soixante dix tonneaulx ou environ, et pour iceulx troys vaisseaulx esquipper, vitailler et convinyr, pour faire le voiage des espiceryes aux Indes. Dont pour iceluy voiaige faire avons accordé avec les personnes ci dessoubz nommés et signez en la manière qui ensuyct pour fournir lesd. trois navires de marchandises,

[1] Voici le passage de la lettre de Verrazano : « Mia intenzione era di pervenire in questa navigazione al Cataio allo estremo Oriente dell'Asia, pensando trovare tale impedimento di nuova terra quale ho trovata, e se per qualche ragione pensavo quella trovare non senza qualche freto di penetrare allo Oceano orientale : essere stimavo questa oppinione di tutti gli antichi e istata credendo certamente il nostro Oceano orientale de India uno essere senza interposizione di terra. »

[2] Ce document a été publié par M. Margry dans son excellent ouvrage, *Les Navigations françaises du* XIV*e au* XVI*e siècle*, p. 194.

victailles et avance de compaignons, ainsi qu'il sera requis et nécessaire.

» Et pour ce faire avons conclud et délibéré, avec iceulx, mectre et employer jusques à la somme de vingt mil livres tournois, c'est assavoir, pour nous admiral quatre mil livres tournois; maistre Guillaume Preudhomme, général de Normandye, deux mil livres tournois; Pierre Despinolles, mil livres tournois; Jehan Ango, deux mil livres tournois; Jacques Boursier, pareille somme de deux mil livres tournois; messire Jehan de Varesam, principal pilote, semblable somme de deux mil livres tournois...

» Et nous, admiral et Ango, promettons bailler lesd. gallyons et nef, bien et deuement radoubées et accoustrées, comme il appartient à faire ledict voiaige... par ainsi que nous, admiral et Ango, prendrons au retour dud. voiaige, pour le fret de noleage desd. gallyons et nef, le cart de toutes les marchandises qui reviendront et seront rapportez par iceulx, sans aucune chose payer.

» Et pour le loyer dudict messire Jehan de Varesam, principal pillotte, lequel s'est submis et obligé de fournyr deux pillottes bons et suffisans pour conduire les deux aultres navires, prendra pour son loyer et de ses deux pillottes le sixiesme de tout ce qui reviendera de marchandises, ledit cart pour noliage, les frais et mises des marchandises et loyers des compaignons en préalable prins et levées avant que prendre led. sixiesme...

» Et se aucun butin se faict à la mer sur les Mores, ou aultres ennemys de la Foy et du Roy; monseigneur l'Admiral prendra au préalable sur icelluy butin son dixiesme, et le reste qui revenderoit dud. butin se partira comme l'autre marchandise, sauf quelque portion d'icelluy butin, que l'on baillera aux compagnons ainsi qu'il sera avisé.

» Et fera mond. seigneur expédier lettres du Roy en patentes pour avoir licence et congé de faire led. voiaige, et aucun empeschement ne leur sera faict ou donné par aucune nation des aliez, amys ou confederez du Roy nostre dict seigneur. »

Trois autres documents relatifs à cette expédition ont été encore conservés. Le premier, en date du 30 septembre 1525, est un acte par lequel un certain Zanobis de Rousselay cautionne messire Jehan de Verrassane. Le second est du vendredi 11 mai 1526. C'est une procuration générale donnée par Jehan de Varesenne (et non plus Verrassane), capitaine « des navires esquippez pour aller au voiaige des Indes » à son frère Jérôme et à Zanobis de Rousselay, pour le remplacer en son absence. Le troisième est du samedi 12 mai 1526. C'est un contrat signé entre Jehan de Varasenne

et Adam Godeffroy, bourgeois de Rouen : ce dernier s'engageait à faire partie de l'expédition avec un navire de quatre-vingt dix tonneaux, nommé la *Barque de Fécamp*, et stipulait pour lui certains avantages [1].

Tout semblait annoncer le succès d'une expédition aussi bien préparée, mais le voyage de découvertes ne fut, à ce que l'on suppose, qu'une course de pirates. Verrazano passe, il est vrai, pour avoir débarqué en Amérique, et y avoir été massacré par les indigènes avec tout son équipage, mais il est probable qu'au lieu d'aller chercher au nord du nouveau continent la route de la Chine, Verazzano se contenta d'écumer les mers de France et d'Espagne. Il aurait été surpris par les Espagnols et pendu haut et court au port de Pico. On a, en effet, conservé divers documents qui semblent établir que Juan Florin ou le Florentin n'est autre que Verrazano et que ledit Florin, par ordre de Charles-Quint, en date du 13 octobre 1527, fut considéré comme pirate et traité comme tel [2].

Les protecteurs, ou plutôt, comme on les nommerait de nos jours, les commanditaires de Verrazano firent donc une mauvaise spéculation en confiant leurs trois navires à l'aventurier Florentin : mais c'étaient là les mauvaises chances de la navigation du temps. D'ailleurs, Jean Florin n'en était pas à son coup d'essai, et on trouve dans les chroniques espagnoles de l'époque la trace de ses déprédations avant la malheureuse équipée de 1526-1527 [3]. L'amiral de Chabot et Jean Ango étaient donc remboursés à l'avance, et, s'ils n'insistèrent pas pour obtenir vengeance, c'est que, sans doute, ils n'étaient pas très rassurés eux-mêmes sur la légalité de l'expédition qu'ils avaient confiée à leur lieutenant ordinaire.

Telle est la dernière trace que nous ayons retrouvée dans les documents contemporains des voyages et des courses entrepris dans la direction de l'Amérique du Nord par les lieutenants ou par les associés de Jean Ango. Nous n'en avons pas rencontrés d'analogues pour la région des Antilles, ni pour l'Amérique centrale, car ces régions étaient directement exploitées par

1 Ces divers documents ont été donnés par DE COSTA.— *Verrazano, The Explorer.*— BUCKINGHAM SMITH, *An Inquiry into the authenticity of documents concerning a discovery in North America claimed to have been made by Verrazano.* — MURPHY, *The Voyage of Verrazano.* — Cf. *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1876.

2 Lettres écrites en octobre 1527 par le licencié Juan de Giles. Elles sont mentionnées par Murphy, ouv. cité.

3 BERNAL DIAZ, *Histoire véridique de la nouvelle Espagne*, passim. Traductions Jourdanet et de Hérédia.

les Espagnols et il eût été par trop dangereux de s'aventurer dans des parages sillonnés par leurs vaisseaux, ou de chercher fortune dans des régions où ils étaient solidement établis. Quelques Français s'y hasardaient pourtant, et parmi eux des lieutenants d'Ango. Ainsi, Jean Parmentier voyagea à plusieurs reprises dans les Antilles et débarqua même sur le continent. La seconde partie de sa relation de voyage est consacrée à la description de l'île Saint-Domingue ; mais elle n'a jamais été achevée, car on n'y trouve que l'indication d'un chapitre sur[1] « les monts, vallées, campagnes, prairies, bois, rochers, ruines, sortes et diversitez d'hommes, tant sauvages, Indiens, Espagnols, François, qu'autres estans dans la dite île, etc. » Divers chapitres traitent de la côte de Pariá, de Carthagène, de Nombre de Dios et de Panama. Tout près de Nombre de Dios, Parmentier signale « une rivière, qu'on appelle rivière françoise, là où il y a une petite playa, les grands navires y mouillent l'ancre quelquefois. » Et, de fait, le capitaine Dieppois donne tant de détails sur les ports, sur les distances, même sur les endroits où l'on peut renouveler ses provisions d'eau, qu'il est difficile de ne pas croire que ces parages ont été fréquentés par des compatriotes. Il est seulement à craindre que les Français aient paru dans ces mers plutôt en qualité de corsaires que de commerçants. Ainsi, le fameux pilote Jean-Alfonse de Saintonge, l'auteur des « *Voyages aventureux*[2] » et de la « *Cosmographie avec espère et régime du soleil et du Nord* », décrit avec force détails les îles et les côtes du golfe de Mexique, mais il n'avait appris à les connaître qu'en les pillant[3]. « Depuis cet aage, lisons-nous dans le *Grand Insulaire* de Thevet, à propos du pillage de Porto-Rico, les barbares et chrestiens ont souffert beaucoup de maux de l'invasion des corsaires qui ont souventes fois mouillé l'ancre, bruslé et saccagé les habitants de l'isle. Jean Alfonse, s'il estoit en vie, il sçauroit bien qu'en dire, suivant le récit qu'il m'en a fait jadis. » Aussi bien ce devaient être des pirateries, pour ainsi dire régulières, qu'entreprenaient ainsi nos marins. Ne lisons-nous pas dans le *Discours de la navigation* de Jean et Raoul Parmentier, que lorsque leurs deux navires abordèrent, à l'île Saint-Jacques, dans l'archipel du Cap-Vert, pour y renouveler leurs provisions d'eau, les matelots, pour expliquer leur présence sur les côtes d'Afrique « dirent que nous

[1] *Navigation de Jean et Raoul Parmentier*, édition Scheffer, p. 87.

[2] Publié à Poitiers, en 1559, par Jean de Marnef.

[3] Pierre Margry, *(Navigations françaises du* XIVe *au* XVIe *siècle)* en a donné une très intéressante analyse

estions de l'armée des navires de France, esquipez en guerre pour aller aux Entilles[1]. » Remarquons en outre que, lorsque Thevet composa sa *Cosmographie universelle*, et surtout son *Grand Insulaire et Pilotage*, manuscrit encore inédit de la Bibliothèque nationale, il avait à sa disposition de nombreuses relations sur les Antilles et l'Amérique centrale, qui avaient été rédigées par des Français. Donc, nos compatriotes fréquentaient ces parages, mais, comme aucun d'eux n'ignorait les dangers auxquels ils s'exposaient en bravant ainsi la puissance espagnole, et en compromettant le nom de la France, ils gardaient prudemment le secret de leur opération, et c'est ainsi que s'explique le silence des contemporains au sujet de ces courses dans l'Amérique centrale.

IV

LES CAPITAINES D'ANGO DANS L'AMÉRIQUE DU SUD

L'Amérique du Sud, au contraire, fut explorée au grand jour, et avec beaucoup moins de ménagements, car ses immensités s'ouvraient à peine aux convoitises et aux espérances des navigateurs, et les Portugais n'avaient qu'un droit de possession, fort contesté, sur le continent qu'ils nommaient alors terre de Santa-Cruz, et qui devait bientôt porter le nom de Brésil. Ce fut donc le Brésil que fréquentèrent de préférence les marins normands, et c'est avec les peuples de cette région qu'Ango ouvrit les relations les plus nombreuses, et nous dirions volontiers les plus régulières.

Sans nous attarder au voyage, sinon problématique, au moins contestable de Jean Cousin[2], qui, dès 1488, si l'on en croit une tradition constante, aurait entrevu les côtes brésiliennes, ce fut un capitaine normand, Paulmier de Gonneville, qui, en 1503, aborda d'une façon authentique le continent américain, en prit possession, et, comme témoignage de sa découverte, ramena avec lui quelques Brésiliens. La relation de voyage qu'il composa, et que nous a conservée le hasard des temps, renferme plusieurs passages qui semblent indiquer que Gonneville[3] aurait été précédé sur le continent par quelques-uns de ses compatriotes. « Or, passez le tropique Capricorne, écrivait-il, hauteur prinse, treuverent estre plus eloignez de

[1] Edition Scheffer, p. 14.

[2] GAFFAREL, *Les Découvreurs Français du* XIV*e au* XVI*e siècle*, pp. 39-113.

[3] *Déclaration de voyage du capitaine Gonneville et ses compagnons aux Indes. — Relation du voyage de Gonneville.* — C. D'AVEZAC, *Nouvelles annales des voyages, 1869.*

l'Affrique que du pays des Indes occidentales, où d'empuis aucunes années en ça les Dieppois, les Malouins et autres Normands vont quérir du bois à teindre en rouge, coton, guenons, perroquets et autres denrées ». En outre, lors de son second débarquement sur la côte, Gonneville remarqua que les indigènes connaissaient déjà les Européens, « comme estoit apparent par les denrées de chrestienté que lesdits Indiens avoient ». Ils avaient même éprouvé les redoutables effets des armes à feu, dont ils avaient une grande terreur. Enfin, un document anonyme [1], qui paraît remonter aux premières années du XVIe siècle, la *Copia des Newen Zeitung auss Pressilig Land*, parle d'arrivages antérieurs et répétés sur la côte brésilienne de marins dépeints par les indigènes aux Portugais, de telle façon qu'on ne peut méconnaître en eux des Français, et particulièrement des Normands. « Les habitants de cette côte rapportent que de temps en temps ils voient arriver d'autres navires, montés par des gens qui sont habillés comme nous. D'après ce que disent les indigènes, les Portugais jugent que ce sont des Français. Ils ont généralement la barbe rousse. »

Certes, il serait imprudent d'avancer que ces premiers navigateurs français étaient tous Normands et tous au service des Ango, mais ce fut une tradition constante, dans la maison du grand armateur, que d'expédier chaque année de nombreux navires dans cette direction. « En l'année 1504, lisons-nous dans un document portugais, c'est-à-dire rédigé par des ennemis, et dont le témoignage, par conséquent, ne peut être suspecté, les Français arrivèrent au Brésil, pour la première fois, au port de Bahia [2]; ils entrèrent dans la rivière de Paguaraçu, qui se trouve dans la même baie, y firent leurs échanges, et, après de bonnes affaires, retournèrent en France, d'où vinrent depuis trois navires. Or, tandis que ceux-ci étaient dans le même endroit occupés à trafiquer, il entra quatre bâtiments de la flotte du Portugal qui leur brûlèrent deux navires et leur prirent le troisième après leur avoir tué beaucoup de monde. Quelques hommes cependant s'échappèrent dans une chaloupe et trouvèrent, à la pointe Itapurama, à quatre lieues de Bahia, un navire des leurs qui les rapatria. » Il y avait donc, dès 1504, au moins quatre navires français qui trafiquaient en même temps et

[1] HUMBOLDT, *Histoire de la Géographie du nouveau continent*. V. 239-258. — TERNAUX-COMPANS, *Nouvelles annales des voyages* (1840, pp.306-309).— VARNHAGEN, *Historia geral do Brasil*, I, 435.

[2] *Enformaçao do Brasil et de suas capitanas* (1584). Document cité par VARNHAGEN, *Historia geral do Brasil*, I, 412-414.

sur le même point de la côte brésilienne. Le capitaine Jean Denys, de Honfleur, un des lieutenants d'Ango, a déjà [1] été signalé par nous comme naviguant dans les eaux canadiennes, dès l'année 1506, et le gran capitano francese, dont nous avons également cité le témoignage [2], ajoute que « depuis cette époque, beaucoup d'autres navires français ont abordé au Brésil sans y rencontrer aucune trace de la domination portugaise. Aussi, les habitants sont parfaitement libres et ne reconnaissent ni puissance royale ni lois. Ils ont un penchant marqué pour les Français, qu'ils préfèrent à tous les autres peuples qui fréquentent leurs côtes. On pourrait comparer ces peuples à une table blanche sur laquelle le pinceau n'a point encore laissé de traces, ou à un jeune poulain qui n'a pas connu de frein. »

On sait aujourd'hui le nom de ce « gran capitano francese », dont Ramusio avait inséré la relation [3] dans sa collection de voyages. « Nous regrettons, disait-il [4], de ne pas le désigner autrement parce que nous paraissons ne pas rendre justice à la mémoire d'un gentilhomme d'un si grand mérite ». Ses vœux ont été de nos jours exaucés. On sait que c'était un Dieppois, un ami et un lieutenant d'Ango, Jean Parmentier. Vers 1830, un heureux bibliophile, Estancelin [5], découvrait à Sens un manuscrit intitulé « Mémoire que nous issismes du Havre de Dieppe, le jour de Pasques, 18 jour du mars 1529, environ deux heures après midi, et nostre nef, la *Pensée*, fut mise en rade honnestement, sans toucher; mais le *Sacre* toucha et ne peut issir de ceste marée, et issit et fut mis en rade la marée après minuit. » C'était le journal de bord de deux navires dieppois, appar-

[1] Voir plus haut, p. 17.

[2] Ramusio, ouv. cité, t. III, pp. 355-356 : « Di poi molti altri navilii di Francia vi sono stati, e mai non travarono Portoghesi in terra alcuna che lo tenessero per il re d Portogallo, e quelli della terra son liberi, e non sogetti ne al re ne al legge, ed amano piu le Francesi che qualcunque altra gente che vi pratichi : detti popolo sono come la tavola bianca nella quale non v' é encora stato posta il penicillo, ne designato cosa alcuna, over come sia un poledro giovanni, il quale non ha mai portato. »

[3] Voici le titre exact de la relation : *Navigazioni d'uno gran capitano del mare francese del luogo di Dieppa, sopre le navigazione fatte alla terra nuova dell' Indie occidentali chiamata la Nuova Francia... et sopra la terra del Brasil, Guinea, isola di san Lorenzo, et quella di Sumatra, fino alle quali hanno navigato le caravele et navi francese.*

[4] Ramusio, ouv. cité : « Ma ben à dolemo di non sapere il nome dell' autore, perciochi, non ponendo il suo nome, ci pardi fore ingiuria alla memoria di cosi valente e gentil cavaliero. »

[5] Estancelin, *Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands en Afrique, dans les Indes occidentales et en Amérique.*

tenant à la maison Ango, la *Pensée* et le *Sacre*, que leur capitaine Jean Parmentier, conduisit jusqu'à Sumatra. En comparant ce journal de bord à la partie de la relation de Ramusio qui se rapportait au voyage du capitaine anonyme à Sumatra, Estancelin s'aperçut[1] que journal et relation étaient identiques, ou plutôt que le journal n'était que le commentaire de la relation. Le « capitano Francese » n'est donc autre que Jean Parmentier, et Jean Parmentier est bien le capitaine au service d'Ango, qui se fit un nom par ses nombreux voyages, spécialement dans la direction du Brésil.

Voici comment Parmentier, d'après la relation de Ramusio, décrivait les régions brésiliennes qu'il avait visitées : « La terre du Brésil est située au delà de la ligne équinoxiale, dans la partie méridionale... Entre le fleuve Maragnon et le cap Saint-Augustin, on rencontre des peuplades, dont quelques-unes ont les mœurs douces et sociables, et les autres conservent des habitudes belliqueuses; on y rencontre des plantations, des maisons et des châteaux recouverts d'écorces d'arbres. Les hommes ainsi que les femmes sont nus; ils ont pour armes des arcs et des flèches dont l'extrémité porte une pointe de bois très dur. Les nobles et les personnes élevées en dignité ont le visage percé de trous dans lesquels ils placent des pierres blanches et bleues bizarrement sculptées. Leurs colliers sont des espèces de chapelets ornés d'écailles de poissons, et ils portent d'énormes panaches attachés sur le dos. Lorsqu'ils assistent à quelque banquet pour se repaître de la chair d'un ennemi, quelques-uns, pour ajouter à leur gentillesse, imaginent de se peindre le corps de diverses couleurs, et d'autres, se couvrent de plumes de la tête aux pieds, ce qui ne laisse pas que d'être curieux à voir.

» Le long de cette côte et vers le couchant, les Portugais n'ont élevé ni château, ni forteresse; seulement, on trouve, dans un lieu dit Pernambuco, situé après le cap Saint-Augustin, une petite citadelle de bois qui sert d'asile à quelques Portugais exilés. La partie la plus fréquentée par les Français et par les Bretons est située entre le cap Saint-Augustin et le port Royal, qui est placé au 12e degré; c'est aussi dans cette partie que se trouvent les meilleurs bois de Brésil et en plus grande quantité.

» On ne rencontre, le long de cette côte, aucune forteresse ni château qui

[1] Pour n'en donner qu'une preuve, trois petites îles près de Sumatra sont nommées, dans le journal de Parmentier, la Loyse, la Marguerite et la Parmentière. Nous les retrouvons sur la carte annoncée à la relation de Ramusio sous les noms de la Loyse, la Margarite et la Formentière.

indique la présence des Européens... La population se montre plus affable aux Français qu'aux Portugais. Le terrain de ces contrées est bon et fertile en arbres fruitiers, dont les produits sont, pour la plupart, propres à la vie animale; l'air y est fort sain; la côte a de bons ports, et, en quelques lieux, des rivières que l'on pourrait utiliser. Leurs maisons et leurs plantations sont entourées de palissades. Les deux sexes vont également nus sans en paraître embarrassés. Ils sont armés comme leurs voisins, ne se servent pas de monnaie, et ne savent point compter au-delà du nombre de leurs doigts, en y comprenant ceux des pieds. Ils échangent des bois précieux contre de petites haches, des coins de fer et des couteaux...

» Les habitants du Brésil vivent des produits du pays qui sont des fèves, des navets, du millet, etc. Ils ont en abondance des poules, des oies, des perroquets, des canards, des lièvres, des lapins et autres espèces de gibier; leur boisson est une sorte de bière qu'ils fabriquent avec du millet, et avec laquelle ils s'enivrent souvent. Ils labourent leurs terres au moyen de bêches de bois; ils se nourrissent de serpents, de lézards, de tortues, de sauterelles et de poissons. Ils n'ont point d'heure fixe pour leur repas, qu'ils prennent lorsqu'ils ont faim, le jour comme la nuit. Ils livrent facilement leurs filles aux étrangers, mais ne permettent pas que ceux-ci touchent à leurs femmes, qui, de leur côté, se montrent fidèles à leurs maris. »

Telle est la première description du Brésil par un Français. Tous les détails sont précis et les observations exactes. Les auteurs[1] contemporains, Français ou étrangers, Thevet, Lery, Gandavo, Staden, Schmiedel, confirment tous ces renseignements. Ou bien Parmentier a fait un long séjour dans le pays, ou bien il y est revenu à plusieurs reprises : nous accepterons volontiers cette seconde hypothèse, car un véritable courant de relations semble avoir été établi de France au Brésil et de Brésil en France. Ce ne sont pas seulement les capitaines d'Ango qui vont au Brésil; rien que dans la première moitié du XVIe siècle nous avons retrouvé, dans les documents de l'époque, la trace des voyages entrepris au Brésil, en 1523, par Jacques de Saint-Maurice, commandité par un marchand de Dieppe, Jehan Terrien[2]; en 1539, par Nicolas Guimestre, de Fécamp, sur la *Madeleine*; en

[1] THEVET, *Singularitez de la France antarctique. — Cosmographie universelle.* — LÉRY, *Histoire d'un voyage fait au Brésil.* — GANDAVO, *Histoire de la province de Santa-Cruz.* — V. SCHMIEDEL, *Histoire de son admirable navigation au Brésil et à la Plata de 1534 à 1554.* — HANS STADEN, *Voyage au Brésil.*

[2] GOSSELIN, ouv. cité, p. 143 : Ce Terrien revenait à Rouen « chargé de grands

1541, de Guillaume Houzard, sur la *Perrine*; de Richard Buisson, de la Bouille, sur la *Madeleine*[1]; de Jean Laurens, de Honfleur, sur la *Marye*; de Jean Hardy, de Honfleur, sur la *Fleurye*; de Geoffroy Penne, de Rouen, sur la *Bonne adventure*; de Martin Cavalier, de Rouen, sur la *Marie*; de Gérard Mallet, de Rouen, sur la *Loyse*; en 1543, de Robert Michel et Christophe Lioneys, sur la *Catherine*; en 1544, d'Olivier Vasselin, de Granville, sur l'*Autruche*; en 1546, de Nicolas Lemarinier, sur la *Bonne adventure*; en 1549, de Rogné et Jean Féré, sur la *Salamandre*; de Thomassin Auber, sur la *Trinité*, et de Morel, sur la *Blanche*[2]. Il serait facile de citer bien d'autres noms, mais nous ne pourrions que confirmer ce que nous venons d'avancer, à savoir que le Brésil était, dans les cinquante premières années du siècle, fréquenté par nos compatriotes de préférence à toute autre contrée américaine.

Il est vrai de reconnaître que les Brésiliens accueillaient avec empressement nos compatriotes. Dès qu'un navire français était signalé au large, ils couraient au rivage. Ils s'empressaient autour de nos matelots, leur apportaient des vivres frais, leur prodiguaient tous les soins de l'hospitalité et s'ingéniaient à leur plaire. Nos compatriotes voulaient-ils s'enfoncer dans le pays, aussitôt des guides indigènes se proposaient pour les accompagner. Quelques-uns les portaient même sur leurs épaules pour leur épargner la fatigue du chemin. A peine étaient-ils arrivés dans les villages indiens, que les femmes les entouraient pour laver leurs pieds, leur présenter de la farine fraîche et des viandes boucanées. Elles poussaient même parfois la prévenance jusqu'à leur offrir des membres humains soigneusement bouillis ou rôtis. Il faut lire dans les naïves descriptions de Léry[3] leur joie enfan-

biens, de grand nombre d'or en barres et en lingots, de pierres précieuses, de sucre et de caisses de confitures » lorsqu'il fut assailli par les Portugais. — Jugement en sa faveur du parlement de Rouen, 13 janvier 1523.

[1] La *Madeleine*, équipée en guerre et commandée par le capitaine Richard Simon, s'empara d'un navire espagnol, la *Catherine*, qui revenait du Pérou chargé d'or, de pierreries et de sucre. Or, les propriétaires de la *Catherine* étaient l'empereur Charles V et son fils, qui réclamèrent. L'amirauté donna raison aux demandeurs. Le Parlement ne se décida qu'après enquête, sur l'injonction du roi de France, et seulement le 12 mai 1551, à ordonner la restitution.

[2] Tous ces noms figurent dans des contrats ou autres documents analysés et cités par Gosselin, ouv. cité, pp. 143 et suiv.

[3] Léry, *Histoire d'un voyage fait au Brésil*, § 18 : « Ce qu'on peut appeler loix et police civile entre les sauvages : comment ils traittent et reçoivent humainement leurs

tine et leurs complaisances, parfois naïves, mais toujours sincères. « Ils aiment tant extrêmement leurs amis et confederez, tels que nous estions, de ceste nation nommée Toüenpinambaoults, que plustost pour les garentir, et avant qu'ils receussent aucun desplaisir, ils se feroyent hascher en cent mille pièces, ainsi qu'on parle : tellement que les ayant experimentez, je me fierois, et me tenois de fait lors plus asseuré entre ce peuple que nous appelons sauvages, que je ne ferai maintenant en quelques endroits de nostre France. » Ce bon accueil contrastait avec la haine que les Brésiliens semblaient avoir vouée aux Portugais. Ces derniers, en effet, fiers, emportés, cruels, ne cachaient aux indigènes ni leurs mépris, ni leurs convoitises. Ils ne se contentaient pas de les exploiter : ils les maltraitaient; aussi la comparaison était-elle tout à notre avantage. Ainsi que l'écrivait un des capitaines d'Ango, Parmentier[1], « si le roi François I voulait tant soit peu lâcher la bride aux négociants Français, en moins de quatre à cinq ans, ceux-ci leur auraient conquis l'amitié et assuré l'obéissance des peuples de ces nouvelles terres, et cela sans employer d'autres armes que la persuasion et les bons procédés. Dans ce court espace de temps, les Français auraient pénétré plus avant dans l'intérieur du pays que n'ont fait les Portugais en cinquante ans, et probablement les indigènes chasseraient ces derniers comme leurs ennemis mortels. »

Entre les Brésiliens et les Français, les meilleurs intermédiaires furent les interprètes normands. C'étaient de hardis aventuriers qui n'hésitaient pas à se fixer au milieu des tribus brésiliennes, apprenaient leur langue et se conformaient à leurs usages. D'une bravoure à toute épreuve, d'une activité que rien ne lassait, ils gagnaient à cette vie difficile une incomparable énergie. Les Brésiliens, grands appréciateurs de la bravoure, les aimaient aussi pour leur adresse, pour leur complaisance, pour la facilité avec laquelle ils se conformaient aux usages nationaux. Ces interprètes paraissent même, en certaines circonstances, avoir outrepassé leurs instructions, ou même les avoir exécutées avec un zèle mal entendu, car bon nombre d'entre eux poussèrent l'oubli de leur origine jusqu'à renoncer à leur religion, et même à prendre part aux plus horribles festins du cannibalisme[2]. Ils devenaient en quelque sorte les compatriotes d'adoption des

amis qui les vont visiter : et des pleurs et discours joyeux que les femmes font à leur arrivée et bien venue. »

[1] Ramusio, *Raccolta di viaggi*, t. III, p. 357.

[2] Léry, ouv. cité, § 7 : « Sur quoy, à mon grand regret je suis obligé de réciter icy

Brésiliens. Ils se créaient même une famille, car tous prenaient femme dans le pays. Quelques-uns d'entre eux, comme ce Goset[1] dont Léry a conservé le souvenir, acquéraient un tel crédit qu'ils devenaient de véritables chefs et imposaient leur nom à la tribu qui les avait adoptés.

Malgré leurs mœurs relachées, ces interprètes rendirent au commerce français d'inappréciables services, et étendirent notre influence dans tout le continent. On le savait si bien que les étrangers eux-mêmes cherchaient à se faire passer pour Français. L'anglais Knivet[2], dont les compagnons portugais venaient d'être massacrés par les Brésiliens, ayant eu la présence d'esprit de se déclarer Français, fut aussitôt épargné et bien traité. L'allemand Hans Staden[3] était sur le point d'être égorgé, quand il se prétendit l'ami des Français. Confronté avec un interprète normand, dont il ne comprenait pas le langage, il allait être immolé, mais sa barbe rousse le sauva en lui permettant d'affirmer qu'il n'était pas Portugais, puisque tous les Portugais avaient la barbe noire. Conduit quelques semaines plus tard vers un puissant cacique, Quoniambebe, il essaya de l'apitoyer sur son sort. « Tu es un Portugais, lui répondit le barbare, puisque tu n'as pas su causer avec l'interprète. » Et il ajoutait : « J'ai déjà pris et mangé cinq Portugais, et tous prétendaient être des Français : cependant ils mentaient. »

Notre influence sur les Brésiliens était donc considérable, puisque les autres peuples européens se couvraient de notre nom comme de la meilleure des sauvegardes. Aussi, les capitaines d'Ango avaient-ils beau jeu à débarquer leurs marchandises, et, si la fantaisie les prenait de s'enfoncer dans l'intérieur du pays pour en explorer les richesses, ils étaient assurés d'un bon accueil. Un véritable commerce régulier, avec articles d'importation et d'exportation, s'était établi entre la France et le Brésil. Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt d'indiquer les principaux objets de ce commerce.

Les marchandises importées d'Europe étaient des pièces de toile et de

que quelques truchements de Normandie qui avoient demeuré huit à neuf ans dans ce pays là pour s'accommoder à eux, menans une vie d'atheiste, ne se polluyèrent pas seulement en toutes sortes de paillardises et vilenies parmi les femmes et les filles.... mais aussi surpassant les sauvages en inhumanité, j'en ai ouy qui se vantoient d'avoir tué et mangé des prisonniers. »

[1] Léry, ouv. cité, § 18.

[2] Relation de Knivet, insérée dans Purchas, *His Pilgrims*, t. IV, pp. 1217-1237.

[3] Relation de voyage de Hans Staden, insérée dans la collection Ternaux-Compans, pp. 115, 119, 126.

drap, de la quincaillerie, de la verroterie, des peignes et des miroirs, etc. « Les sauvages, lisons-nous dans la relation d'Hans Staden [1], ajoutaient que les Français venaient tous les ans dans cet endroit, et leur donnaient des couteaux, des haches, des miroirs, des peignes et des ciseaux. » « On leur donnait, lisons-nous dans Ramusio [2], des bêches, des coins, des couteaux et autres ferrailles, car ils estiment plus un clou qu'un écu. » Léry énumère les mêmes articles [3] : « Or parce que nous n'allions point par pays, que nous n'eussions chacun un sac plein de mercerie, laquelle nous servoit au lieu d'argent pour converser parmi ce peuple : au departir de là, nous baillasmes ce que il nous pleut : assavoir cousteaux, cizeaux et pincettes aux bons vieillards ; des peignes, mirouers et bracelets, des boutons de verre aux femmes, et des hameçons à pescher aux petits garçons. » Ces marchandises sont encore mentionnées dans les contrats, passés entre armateurs et capitaines [4], que le temps a respectés. Aussi bien ces habitudes commerciales se sont longtemps maintenues, car les tribus sauvages ont toujours eu une prédilection marquée pour les mille brimborions, dont elles ne comprennent pas l'usage, mais bui les charment par leur imprévu et leur étrangeté. Mieux avisés, quelques Brésiliens réclamaient des armes. Dès qu'ils connurent le terrible effet des armes à feu, et se rendirent compte de la supériorité que ces armes assuraient aux Européens, ils voulurent en avoir [5]. On eut d'abord la sagesse de les leur refuser. Quelques négociants moins scrupuleux ou plus imprudents consentirent à leur en livrer. Il est vrai que les sauvages n'osèrent pas et ne surent pas s'en servir. Hans Staden [6] raconte que son maitre, le cacique Quoniambebe, possédait une arquebuse dont il était très fier, mais, dans les moments de danger ou sur les champs de bataille, il la confiait à son esclave européen, en lui ordonnant de s'en servir contre les ennemis.

Quant aux articles brésiliens, ils étaient encore peu nombreux : à peine

[1] Hans Staden, ouv. cité, p. 110.

[2] Ramusio, ouv. cité, t. III, p. 335 : « E li barattano con le dette manare, cunei, e coltelli, ed altri ferramente, a tal che stimano molto piu caro un chioda che uno scudo. »

[3] Léry, ouv. cité, § 18.

[4] De Fréville, *Commerce maritime de Rouen*, t. I, passim. Voir l'énumération des marchandises emportées par Gonneville, capitaine de l'*Espoir*, en 1503.

[5] Dès 1503, Arosca, cacique brésilien, consentait à laisser partir son fils Essomericq, à condition que le capitaine Gonneville lui apprendrait « l'artillerie ». Cf. Gaffarel, *Les Découvreurs français du* XIVe *au* XVIe *siècle*, p. 103.

[6] Hans Staden, ouv. cité, pp. 93-105.

quatre à cinq. Voici, par exemple, quelles étaient les marchandises brésiliennes rapportées en 1530 par le navire la *Pélerine*[1] : 5 000 quintaux de bois précieux, 300 de coton, 300 de graines de coton, 600 perroquets sachant déjà quelques mots de français, 3 000 peaux de léopards et autres animaux, 300 singes et guenons, minerais d'or, huiles médicinales, le tout pour une valeur de 602 300 ducats. Les animaux surtout étaient fort recherchés, et, au premier rang, les singes et les perroquets. Les singes sont nombreux au Brésil. Sapajous et sagouins, singes hurleurs et singes lions, ouistitis, tous les types les plus étranges, toutes les variétés les plus faciles à apprivoiser se rencontrent dans les forêts de l'intérieur et même sur la côte. Aussi, capitaines et matelots en rapportaient-ils à chaque voyage de nombreux spécimens. Les sagouins plaisaient plus que les autres, sans doute à cause de leur rareté, car ils supportaient difficilement la traversée, et ne s'acclimataient en France qu'avec peine. Ainsi que le constate Léry[2] : « De faict, s'il estoit aussi aisé à repasser la mer qu'est la guenon, il seroit beaucoup plus estimé : mais outre qu'il est si délicat qu'il ne peut supporter le branlement du navire sur mer, encore est-il si glorieux que, pour peu de fascherie qu'on luy face, il se laisse mourir de despit. » On en voyait pourtant quelques-uns en France, car c'est à un de ces animaux que Clément Marot[3] faisait allusion, quand il faisait ainsi parler son valet Fripelipes :

> Combien que Sagon soit un mot
> Et le nom d'un petit marmot.

Plus encore que ces jolis animaux, les perroquets brésiliens étaient fort appréciés en France. Nos marins tenaient à honneur de rapporter chez eux, comme un souvenir vivant de leur voyage, quelque ara au brillant plumage, ou, pour employer une expression du temps, quelque papegai aussi étonnant par la richesse de sa robe que par la variété de son langage. Les indigènes les avaient d'abord cédés facilement, mais ils haussèrent

[1] Protestation de Bertrand d'Ornessan, baron de Saint-Blancard, contre la capture de la *Pélerine*. Document cité par Varnhagen, *Historia geral do Brazil*, I, 441 : « Et inter alias merces de quibus navem oneravit fuerunt quinque mille quintalia ligni brasilii, et tricenta quintalla bombicis, et tantumdem granis illius, et sexcentos psittacos jam linguam nostram conatos, et ter mille pelles leopardorum et aliorum animalium diversorum colorum, et trescentas simias seu melius aguenones, et de mina auri purificata, et de oleis medicabilibus.... »

[2] Léry, ouv. cité, § 10.

[3] Marot, édit. Jannet, t. I, p. 242, épitre II.

leurs prix, dès qu'ils s'aperçurent de la haute estime où les tenaient nos compatriotes. « Ceux du pays[1], écrira Thevet, en font grand compte, et les tiennent si cher qu'à grand peine souffrent-ils que un estranger en aye que à bonnes enseignes. » D'après Gandavo[2], les Brésiliens n'échangeaient un de ces oiseaux parleurs que contre deux ou trois esclaves. Léry[3] rapporte ce trait d'une femme tupinamba qui aimait tellement son perroquet, que, lorsqu'on lui demandait à quel prix elle le vendrait, « elle répondoit par mocquerie, *moca ou assou*, c'est-à-dire une artillerie, tellement que nous ne le eusmes jamais ainsi d'elle. » Les plus estimés de ces perroquets se nommaient les aiourous. Nos interprètes normands faisaient métier d'en élever. L'un d'entre eux en vendit un à Léry « qu'il avoit gardé trois ans, lequel professoit si bien tant le sauvage que le Français qu'en ne le voyant pas vous n'eussiez sceu discerner sa voix de celle d'un homme[4]. »

Les perroquets n'étaient pas les seuls oiseaux qu'on aimait à rapporter en France. Ainsi les toucans étaient fort appréciés à cause de leurs plumes éclatantes, dont on garnissait des épées ou des toques de cérémonie[5]. L'innombrable tribu des colibris et des oiseaux mouches, si richement représentée au Brésil, était encore très recherchée, surtout à cause de leurs plumes, dont on se servait alors beaucoup pour les riches toilettes des dames de la cour[6]. Chaque navire qui revenait en France rapportait une provision de ces frêles et splendides ornements, et leurs propriétaires étaient assurés d'en retirer des bénéfices inespérés.

Le coton, les épices, les minerais, les huiles médicinales ne figuraient encore qu'à titre de curiosité parmi les objets d'importation brésilienne. Il

[1] THEVET, *Cosmographie universelle*, p. 939.

[2] GANDAVO, *Histoire de la province de Santa-Cruz*, p. 85.

[3] LÉRY, ouv. cité, § 11.

[4] LÉRY, ouv. cité, §§ 11 et 22. Léry aurait voulu donner à Coligny ce perroquet, mais il fut obligé de le sacrifier, pour ne pas succomber lui-même à la famine. « Je le mis cinq à six jours caché sans luy pouvoir rien bailler à manger, tant y a, nécessité pressant, joint la crainte que j'eus qu'on ne me le dérobast la nuict, il passa comme les autres. »

[5] THEVET, *Singularités de la France antarctique*, § 47. Le toucan est encore aujourd'hui fort recherché par les sauvages brésiliens. Ils mêlent ses plumes à celles de l'ara pour en faire des coiffures symboliques que l'on conserve dans une cabane sacrée, et qu'il est interdit aux femmes de voir, sous peine de mort. Cf. CASTELNAU, *Voyage dans l'Amérique méridionale*, I, 447.

[6] FERDINAND DENIS, *De arte plumaria*.

n'en était pas de même pour les bois précieux, surtout pour les bois de teinture, qui formaient le chargement essentiel de nos navires. Le Brésil, en effet, est riche en essences tinctoriales. Dès que nos négociants se furent rendus compte des richesses que leur offraient les forêts du Nouveau-Monde, l'exploitation des bois précieux commença pour ne plus s'arrêter. Ce ne fut même plus une exploitation, mais une destruction. Il faut voir, dans les planches naïves qui accompagnent la *Cosmographie universelle* de Thevet, les Brésiliens s'escrimer à coups de hache contre les arbres splendides qu'ils trouvaient en abondance dans toute la région. Les uns préparent à l'avance sur le rivage de grands tas de bûches, prêtes à être embarquées ; d'autres chargent sur leurs épaules des poutres énormes et se frayent difficilement un passage à travers les fondrières. Ceux-ci, plus expéditifs ou plus paresseux, mettent le feu au pied pour s'épargner la peine de scier, et peu à peu l'incendie gagne le reste de la forêt [1]. Quelques années de ce gaspillage effrené suffirent par anéantir bien des essences précieuses, mais les capitaines d'Ango en trouvèrent toujours autant qu'ils purent en emporter sur leurs navires. Les bois les plus estimés étaient l'araboutan et l'ibirapitanga. Le premier atteignait parfois des proportions gigantesques. Comme il ne croissait que sur les hauteurs et souvent assez loin de la mer, les Brésiliens étaient obligés de le débiter en morceaux pour le transporter plus facilement, et ils en perdaient des quantités considérables. Quant à l'ibirapitanga, dont les feuilles étaient semblables à celles du buis, et les fleurs à celles du muguet, on en distinguait trois espèces : le brazil qui fournissait une teinture très brillante, le brazilassou de qualité inférieure, et le brazileto qui ne donnait que des produits médiocres. On en fabriquait pourtant des meubles précieux, et, à cause de sa résistance, d'excellent bois de charpente. Plongé dans l'eau, il durcissait ; aussi était-il fort estimé pour la construction et la réparation des navires. Nos négociants ramassaient encore le jacaranda, dont la couleur brune tirait sur le violet. Ils connaissaient, mais ne paraissaient pas avoir beaucoup apprécié l'acajou. « Mais surtout je dirai [2] qu'il y a un arbre en ce pays-là, lequel avec la beauté sent si merveilleusement bon, que, quand les menuisiers les chapotoyent ou rabotoyent, si nous en prenions des copeaux ou des buschilles en la main, nous avions la vraye senteur d'une franche rose. » Bien que les

[1] THEVET, *Cosmographie universelle*, pp. 950-954.
[2] LÉRY, ouv. cité, § 13.

forêts brésiliennes aient aujourd'hui perdu l'exubérance de leur végétation, et soient toutes plus ou moins maltraitées, les voyageurs contemporains sont encore unanimes dans l'expression de leur admiration pour ces beautés de la nature. Aussi, quel ne devait pas être l'enthousiasme de nos ancêtres du XVIe siècle en présence de telles magnificences !

Le commerce assurait donc à nos compatriotes dans le Brésil des ressources et une influence immenses. Si le gouvernement français, mieux éclairé sur ses véritables intérêts, avait consenti à détourner vers le Nouveau-Monde la minime partie de richesse et d'énergie qu'il dépensait en pure perte à de stériles expéditions en Europe, il est hors de doute que les Brésiliens auraient accepté facilement notre domination. Il ne le fit pas : ce fut une faute et un malheur.

V

LES CAPITAINES D'ANGO AUX CÔTES D'AFRIQUE

Il est un autre pays que, tout autant que le Brésil, fréquentaient les capitaines d'Ango, et où, avec l'aide du gouvernement, ils auraient également pu fonder une colonie florissante. On sait que, dès la fin du XIVe siècle, les Dieppois s'étaient aventurés sur les côtes de l'Afrique occidentale et y avaient fondé de florissants comptoirs [1]. Les grandes guerres du XVe siècle, l'indifférence systématique de la royauté et une série d'expéditions malheureuses interrompirent ce fructueux commerce, mais la tradition ne s'en perdit jamais, et, dès que les Dieppois et les autres Normands eurent le loisir de songer de nouveau à leurs entreprises d'outre-mer, la côte de Guinée, la Mine d'or ou la Malaguette, comme ils la nommaient, fut encore visitée par eux. Ni Jean Ango, ni son père n'oublièrent la route qui leur avait été frayée, et, malgré l'hostilité déclarée des Portugais, ils reprirent leurs courses productives en Afrique.

Nous savons déjà que Jean Cousin s'était aventuré très loin au sud, si toutefois il est vrai qu'il soit parvenu à doubler le cap de Bonne-Espérance. Parmentier visita également ces parages. Voici la description

[1] GAFFAREL, *Les Découvreurs français du XIVe au XVIe siècle.* — GRAVIER, *Les expéditions à la côte d'Afrique avant les Portugais.*

qu'il en donne, d'après Ramusio[1] : « La Guinée fait partie de l'Afrique et touche aux côtes de Barbarie ; elle commence au cap Vert.... c'est la basse Ethiopie dont les peuples parlent différentes langues et sont gouvernés par des rois assez nombreux, auxquels ils obéissent comme nous obéissons à nos princes ; ces peuples sont idolâtres. Leurs habillements, formés d'une étoffe de coton, diffèrent toujours pour la forme. Depuis le cap Vert jusqu'à la rivière de Manicongo, on ne rencontre qu'un seul château ou forteresse, qu'on appelle le château de la Mine, où le roi de Portugal a placé une trentaine de personnes pour commercer avec les nègres qui descendent des hautes terres avec de l'or et de la malaguette qu'ils vont échanger aussi à la rivière ou Rio de Cesti, où se fait le plus grand commerce de la côte. Dans la partie de cette rivière qui est fréquentée par les Portugais, on ne voit aucune fortification, ni bâtiment qui tienne pour eux plutôt que pour les Français, et, si les premiers en exportent des marchandises, comme poivre, ivoire, cuirs et autres, ils sont obligés de les acheter aux naturels, en payant des droits à leurs princes et rois, et en échangeant des marchandises, car ces peuples n'ont point de monnaie. Les Français sont reçus avec une grande satisfaction par les seigneurs du pays[2]. »

C'est même ce penchant qui poussait les nègres de Guinée vers les Français qui exaspéra les Portugais, et les engagea à poursuivre avec acharnement et à traiter comme de véritables contrebandiers tous ceux de nos négociants qui tentèrent fortune dans ces parages. Dès l'année 1504, le roi Emmanuel avait expressément défendu à ses sujets de vendre aux Français des cartes ou des sphères terrestres, où seraient représentés les pays au sud du Manicongo, et des îles San Tomé et del Principe ; mais il comprit que ses ordonnances ne seraient jamais respectées, s'il n'obtenait l'adhésion des rois de France. Aussi ce souverain et ses successeurs s'adressèrent-ils à plusieurs reprises à nos rois, afin d'obtenir d'eux qu'ils défendissent à leurs sujets de trafiquer sur la côte d'Afrique[3]. François Ier, soit générosité naturelle, soit qu'il fut influencé par sa seconde femme, Eléonore d'Autriche, se montra favorable à ces prétentions. En 1530, il institua, de concert avec le roi Jean III, une commission mixte chargée de régler les indemnités réciproques. Bien qu'on connaisse mal le détail des négociations engagées

[1] Ramusio, ouv. cité.

[2] Suivent quelques détails sur les différentes escales et sur les distances qui les séparent.

[3] Varnhagen, ouv. cité, I, 36. — *Ordenacoes Manoelinas*, liv. V, tit. 98, § 2.

entre les deux couronnes, le roi de France aurait, paraît-il, cédé légèrement aux obsessions de la cour de Lisbonne, car, dès 1531 [1], il ordonnait à l'amiral de France d'arrêter les navires français qui revenaient du Brésil ou de la Guinée, attendu que le commerce de ces deux régions était exclusivement réservé aux Portugais. Ces ordres furent exécutés.

On conserve aux archives municipales de Rouen le procès-verbal d'arrestation des navires de Nicolas de la Chesnaye, Jean Le Gros, Pierre Moisi, Gilles Lefroisi, Jean Leguigne et Richard Fesson, qui s'étaient livrés à ce commerce déclaré soudainement interlope [2]. Le Conseil de ville s'assembla, et chargea un conseiller au Parlement, Nicolas Fasrin, d'exposer au roi « les grands dommages qui adviendroient à ladite ville si tels voiaiges estoient empeschez ». 26 août 1531. La mission de Fasrin échoua. François Ier ne voulut point retirer son ordonnance, sauf pourtant en faveur de Jean Ango [3], qui avait fait entendre au roi « que ses navires revenoient d'un païs où oncques chrestien n'estoit encore allé ».

Marino Giustiniano, un de ces alertes négociateurs que la République vénitienne entretenait alors auprès des principales cours d'Europe, était au courant des négociations engagées à ce propos entre les deux rois de France et de Portugal. Voici comment il en rendait compte à la sérénissime république, dans un de ces curieux rapports que les ambassadeurs vénitiens [4] expédiaient régulièrement, et qui constituent une source de précieux renseignements sur l'histoire diplomatique de l'Europe. « On sait bien que dans les Indes qui appartiennent au roi de Portugal *ex veteri occupatione*, celui-ci non seulement ne voudrait pas de rivaux, mais même prétend que ses rivages soient interdits aux sujets d'une puissance étrangère. Les Normands, les Bretons, les Picards qui étaient allés là-bas ont été fort maltraités, ce qui donne lieu à des plaintes amères de la France contre les Portugais. Cependant, les Français qui sont là, et d'autres qui y arrivent tiennent à conserver leurs droits ; c'est pourquoi une négociation est depuis longtemps entamée. L'amiral traite pour la France, l'ambassadeur pour

[1] Fréville, *Histoire du commerce maritime de Rouen*, t. II, p. 432.

[2] Archives municipales de Rouen. Registre des délibérations, A, 13, fol. 153.

[3] Fréville, ouv. cité, t. I, p. 327. Requête de 1534, adressée au connétable de Montmorency. Cette pièce faisait partie de la collection David, vendue à Paris en 1857. On ignore ce qu'elle est devenue.

[4] *Relations des ambassadeurs vénitiens*, traduction Tomaseo (collection des documents inédits de l'histoire de France), t. I, p. 87.

son roi, mais les riches présents que celui-ci donne à l'amiral traînent l'affaire en longueur. »

L'amiral, il s'agit de Chabot, ne se contentait point, paraît-il, de présents portugais. Il recevait également de fortes commissions de la part des négociants français, et, ainsi sollicité de part et d'autre, il avait tout intérêt à faire traîner l'affaire en longueur. Lorsqu'il tomba en disgrâce et fut décrété d'accusation, les marchands qu'il avait dupés se vengèrent en le dénonçant : « Plus avons déclaré et déclarons ledit Chabot attainct et convaincu d'avoir mal indeüement et injustement extorqué de G. Dagincourt et Huet, marchands de Rouen, certaine obligation par eulx faicte le 19 de mai 1533, par laquelle ledit Dagincourt et Huet s'obligent envers ledit Chabot, moyennant le congé que leur octroya, pour aller ès terres de l'Affrique avec trois ou quatre navires, de payer audit Chabot ou son recepveur le dixième de toutes choses qu'ils rapporteront dedans leurdits navires dudit voyage. Et au cas que par fortune de mer ou aultrement ils fussent contraincts relascher au Brésil de bailler et livrer audit Chabot tout ce brésil qu'ils rapporteront, au pris qu'il valloit lors de ladicte obligation, avons cassé et adnullé, cassons et adnulons ladicte obligation, et toutes aultres qui ont esté faictes et passées audict Chabot de semblable forme et substance, soit par Maginga, Brésil et aultres marchandises [1]. »

Une autre cause, plus sérieuse encore, retardait pour Ango et pour ses collègues la bonne issue des négociations entamées. François Ier était alors sous le coup du honteux traité de Cambrai. Aussi tenait-il à ménager les rares souverains qui ne s'étaient pas encore inféodés à la politique autrichienne, et, pour ne pas mécontenter le roi de Portugal qui pouvait, à un moment donné, opérer en sa faveur une utile diversion sur les derrières de Charles-Quint, il n'était que trop disposé à lui sacrifier les intérêts de ses négociants et de ses marins. Ainsi s'expliquent non seulement l'envoi à Lisbonne, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, de Raymond Pelisson (1536), mais aussi la formation d'une commission de trois conseillers du Parlement de Normandie, chargés d'informer et de punir les infractions du traité conclu avec le Portugal (1537-1538) [2]. Ainsi s'explique surtout la déplorable ordonnance du 22 décembre 1538, par laquelle le roi interdisait à ses sujets tout commerce d'outre-mer.

[1] Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XII, p. 726.
[2] Fréville, ouv. cité, t. II, p. 437.

Voici les principaux passages de cette malencontreuse ordonnance : « L'ambassadeur de nostre très cher et amé frère, allyé et confédéré, le roy de Portugal, nous a faict dire et remonstrer que, combien que de pièça, sur les remonstrances à nous faictes de la part de nostre dict frère, allyé et confédéré, par lettres patentes du pénultième jour de may l'an MVCXXXVII, et depuis, par aultres du XXII juin d'aout ensuivant, confirmatives d'icelles, nous eussions faict deffences et inhibitions à tous nos subjects de ne aller à la terre de Brésil, ne à la Malaguette, et que si aucuns y estoient allez ou alloient, que tous et ungs chacuns, leurs biens, vaisseaulx et marchandises fussent prins et mis soubs nostre main, ainsi qu'il est plus à plain contenu et déclaré par nosd. lettres, inhibitions et deffences, contrevenant à nostre vouloir et intention, ont voyagé esd. terres de Bresil et Malaguette, nous requerant led. ambassadeur sur ce pourveoir de nostre provision et remede convenable.....

» Pour ce.... commettons par ces presentes que vous faictes ou faictes faire derechef et dabondant expresses inhibitions et deffences de par nous, sur certaines et grandes peines, à nous à applicquer à nosd. subjects tant generallement que particulierement, et à son de trompe et cri public, qu'ils n'ayent à voyager esd. terres de Bresil et Malaguette, ny aux terres découvertes par les Roys de Portugal, sous peine de confiscation de leurs navires, denrées et marchandises, et de tous et ungs chascuns leurs biens et de punition corporelle, en les contraignant de ce faire et souffrir par prinse de caisse, saisissement en nostre main de leursd. biens, navires et marchandises, et aultres voeyes et manieres deubz et raisonnables,

» Et au surplus informez-vous et faictes informer bien et duement de ceulx de mes subjects qui ont voyagé esd. pays et terres de Bresil et Malaguette depuis nosd. ordonnances, inhibitions et deffences, dont les cas, noms et surnoms vous seront baillez par escript plus à plain par déclaration. »

Cette ordonnance draconienne mit en grand émoi tous les négociants français. Le gouvernement avait été bien mal inspiré en la rédigeant, car le Portugal n'était pas capable de donner à la France un concours efficace dans la lutte que son souverain soutenait alors contre Charles-Quint, et il était évident que le roi de ce pays profiterait du désir trop visible qu'avait François Ier de conserver son alliance pour lui arracher des concessions funestes à la marine et au commerce français. Ango commençait à vieillir, car il approchait de la soixantaine. Il n'avait plus ni les audaces, ni les

bonheurs de la jeunesse. D'ailleurs, il s'était fait bon nombre d'ennemis, et il aurait été certainement dénoncé s'il s'était obstiné, malgré la défense royale, à commercer sur la côte d'Afrique. Il engagea néanmoins ses compatriotes, ou plutôt ses associés, à protester. Quelques Rouennais[1], « les maistres de navire Charlot Migart, Olivier Chouard, Romain Guerry, Jean Geffroy, Jean Chaulieu, Jean Aveline et Genevois se réunirent à la maison commune et rédigèrent une supplique[2] au roi pour obtenir le retrait de l'ordonnance. On ne sait s'ils recoururent à cette « éloquence dorée » qui tant de fois a calmé les consciences les plus scrupuleuses, ou si le roi fut mieux éclairé sur ses véritables intérêts ; toujours est-il qu'on leur donna satisfaction et que l'ordonnance de décembre 1538 fut retirée.

Ce n'était que partie remise. Les Portugais revinrent à la charge, et peut-être allaient-ils de nouveau arracher à l'insouciance ou à l'ignorance de notre roi de fâcheuses concessions, lorsque Ango et ses amis, prévenus à temps, s'efforcèrent de détourner l'orage qui les menaçait. En 1541, Jean de Quintanadoine, Barthélemy Laisselay, Guillaume de Mouchel, Pierre Cordier et Joseph Tasserye, tous Rouennais, se réunissaient à quelques marchands pour rédiger une nouvelle supplique, et envoyaient à la cour une députation afin d'empêcher le rétablissement de l'ordonnance[3]. On ignore le résultat de leurs démarches, mais il est probable qu'elles aboutirent heureusement, car un des articles de l'ordonnance de 1543 sur la marine stipule expressément la liberté des mers[4].

En résumé, malgré de dangereuses surprises, malgré des interdictions que rien ne justifiait, Ango, ses capitaines et ses amis ne cessèrent pas un instant de commercer aux côtes occidentales d'Afrique. Aussi bien n'était-ce pas le chemin des Indes orientales, de ce pays de merveilles et d'enchantement, dont tous les peuples convoitaient la possession, et ne fallait-il pas s'assurer des stations sur la route qui y conduisait directement? Nous avons déjà vu que Verrazano s'était efforcé, en cherchant un passage au nord-ouest de l'Amérique, de se frayer une voie commode et sûre vers les Indes. Il n'avait pas réussi, mais Ango n'avait pas renoncé à en trouver une plus longue, il est vrai, mais certaine, et c'est en doublant l'Afrique qu'il espérait atteindre les Indes.

[1] Fréville, ouv. cité, II, 437.

[2] Archives municipales de Rouen. Registre des délibérations, A. 14, fol. 283.

[3] Archives municipales de Rouen, id. A. 14, fol. 337.

[4] *Ordonnance de février 1543.* Isambert, t. XII.

VI

LES CAPITAINES D'ANGO DANS LA MER DES INDES

Nous savons déjà que c'était comme une tradition de famille, dans la maison d'Ango, depuis le voyage de Jean Cousin, de chercher à pénétrer dans les Indes en contournant le continent africain. Un capitaine de Honfleur, Paulmier de Gonneville, avait, dès 1503 [1], essayé de recommencer le voyage de Cousin. La tempête l'avait rejeté sur les côtes du Brésil, mais l'idée n'avait pas été perdue, et plusieurs de nos compatriotes essayèrent de la réaliser.

Barros, le grand historien de l'Asie, mentionne en 1527 la présence de trois vaisseaux français dans les mers des Indes. A sa connaissance, un premier navire français serait arrivé cette même année à l'île Saint-Laurent ou Madagascar. Un second, armé dans le port de Dieppe, et qui, très probablement, appartenait aux Ango, touchait à Diu au commencement de juillet. Son équipage était de quarante hommes environ. Un pilote portugais, nommé Diaz et surnommé Brigas, le conduisait. Le troisième navire était conduit par un autre Portugais de Vilho do conde, nommé O Rozado, mais il se perdit dans une baie de la côte occidentale de Sumatra. Donc, en 1527, au moins trois navires français étaient signalés dans la mer des Indes ; mais n'est-il pas probable qu'ils devaient être beaucoup plus nombreux, puisqu'ils avaient tout intérêt à ne pas rencontrer de Portugais dans des mers dont ces derniers s'attribuaient le monopole, et que, très prudemment, ils ne publiaient jamais leurs entreprises? D'ailleurs, dès l'année 1527, deux autres navires français, commandés par deux capitaines d'Ango, allaient paraître à leur tour dans ces mers prétendues portugaises, et ils allaient s'avancer avec une telle précision et une telle sûreté que, bien certainement, plusieurs des officiers et des matelots des équipages avaient déjà fait le voyage. En outre, ils eurent à bord un Français très versé dans la connaissance du malais, et où pouvait-on alors apprendre cette langue, sinon dans le pays même ?

Avant de raconter cette expédition des frères Parmentier, signalons [2]

[1] GAFFAREL, *Les Découvreurs français du* XIVe *au* XVIe *siècle*, pp. 79-113.
[2] MARGRY, *Les navigateurs francais*, ouv. cité, pp. 189-191.

un curieux document chinois qui semblerait démontrer que, dès l'année 1517, au moins, un vaisseau français aurait paru dans les mers de Chine. D'après le géographe chinois Liping, qui vivait sur la fin de la dynastie des Ming, un grand vaisseau français se serait présenté inopinément à Canton la douzième année Tching-te, c'est-à-dire l'an 1517 de notre ère. Ce témoignage est confirmé par le gouverneur de la province du Fo-kien, Siu, dans sa géographie historique des pays étrangers, à l'article France (Fo-lang-si-kine). D'après les *Mémoires chronologiques de Dieppe*, rédigés en 1785 par Desmarquets, ce serait seulement en l'année 1531 qu'un sieur de Valois se serait embarqué à Dieppe, par ordre de François Ier, pour se rendre en Chine, et y porter quatre canons de fonte, présent de notre souverain à l'empereur de Chine, mais rien n'infirme le témoignage des historiens orientaux. Entre 1531, date de l'expédition officielle, et 1517, date du premier voyage signalé par les Chinois eux-mêmes, il est donc probable que d'autres courses furent entreprises, et que, par conséquent, les Français ne laissèrent pas les Portugais fréquenter seuls les mers de l'extrême Orient.

C'est, en effet, moins vers l'Inde que vers la Chine que se dirigeait le grand capitaine, l'ami et l'auxiliaire d'Ango, dont nous avons déjà cité le nom. Jean Parmentier n'était pas un homme ordinaire [1]. Grand mathématicien et excellent marin, il ne dédaignait pas les arts libéraux et se reposait d'Eolus et de Téthys, pour employer le langage mythologique de l'époque, soit en traduisant Salluste [2], soit en composant des poésies, qui furent plusieurs fois couronnées aux concours poétiques [3], aux « palinods » de Rouen et de Dieppe. Il avait également écrit des « momeries » et des « moralités » à plusieurs personnages, et, pour donner du courage à ses matelots fatigués par une longue traversée, « il a composé un petit traicté ou exortation contenant les merveilles de Dieu et la dignité de l'homme [4]. »

[1] SCHEFFER, *Le discours de la navigation de Jean et Raoul Parmentier, de Dieppe.* (Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIIIe jusqu'à la fin du XVIe siècle.)

[2] Parmentier n'a jamais publié que sa traduction de l'histoire de la conjuration de Catilina; mais son ami Crignon fit imprimer, en 1531, les poésies composées pendant son dernier voyage, et y ajouta une moralité à dix personnages représentés à Dieppe le jour de l'Assomption 1537, et sa déploration sur la mort des deux frères Jean et Raoul.

[3] Dieppe était alors remplie de poètes. Elle avait ses Puys de la Conception, ses mîtouries de la mi-août, ses solarets de la Nativité et ses mystères. Voir *Précis analytique de l'Académie de Rouen,* année 1834.

[4] Préface de Crignon.

Ces divers morceaux furent très goûtés par les contemporains. Jean Boucher l'appelait « poète altiloquent, historien, orateur éloquent, dont la plume dorée a tant écrit[1]. » Crignon, son biographe et son ami, disait de lui[2] : « Il desiroit fort l'onneur en toutes choses. Parquoy il prenoit labeur et s'efforcoit de faire plus, et de surmonter tous aultres en toutes les choses dont il se dementoit. Et combien qu'il n'ait pas beaucoup hanté les escolles, si toutes fois estoit il cognoissait en plusieurs sciences que le grand precepteur et maistre d'escolle, par grace infuse, luy avoit eslargi. C'estoit une perle en rhétorique française et en bonnes inventions tant en rithme qu'en prose. » Un critique normand du XVIe siècle, Pierre du Val[3], n'hésite pas à le placer au nombre des meilleurs poètes français, à côté d'Alain Chartier et de Jean Marot. Nous avouons ne point partager ce naïf enthousiasme. Il est difficile d'imaginer des allégories plus raffinées et moins compréhensibles. Parmentier réservait sans doute toute la netteté de son esprit pour les difficiles expéditions dont le chargeait Ango.

C'est, en effet, plutôt comme cosmographe et comme navigateur que Parmentier mérite de fixer l'attention. D'après le témoignage de Crignon[4], « il estoit bon cosmographe et géographe, et par luy ont esté composez plusieurs mappes mondes en globe et en plat et plusieurs cartes marines sur lesquelles plusieurs ont navigué seurement. » Nous avons déjà signalé ses courses au Brésil[5]. Il aurait encore été à Terre-Neuve, aux Antilles et à la côte de Guinée. En 1528, il proposa à Jean Ango une expédition à Sumatra et aux Moluques[6]. Il aurait voulu pousser jusqu'à la Chine, et acquérir ainsi l'honneur d'être le premier Français qui ait exploré les îles

[1] JEAN BOUCHET, *Epistres morales et familières du Traverseur.*

[2] CRIGNON, ouvrage cité.

[3] *Théâtre mystique de Pierre du Val et des libertins spirituels de Rouen au* XVIe *siècle*, édition Picot, pp. 89-90.

[4] Cf. Epitaphium Joannis Parmenterii qui in Samothracia periit per Gerardum Morrhium Campensem.

..... Ille, inquam, numeros sciens et astra
Ad unguem usque adeo, ut secundus illi
Vix quisquam veterum repertus...

[5] Voir plus haut, p. 25.

[6] Ces divers voyages se firent de 1520 à 1526, car nous lisons dans la préface de la traduction de Salluste, publiée en 1528 : « Considerant que rhetorique m'a ung petit délaissé, pour autant que depuis six ans en ça en commerceant soubz ton service, cosmographie m'a fait exercer sa pratique sur les grosses et lourdes fluctuations de la mer qui n'est douleur ne plaisir. »

de l'Océan indien et noué des relations commerciales avec des peuples qui jusqu'alors n'avaient été visités que par les Portugais. Ce n'était nullement le besoin [1] ou l'amour du gain qui faisait entreprendre à Parmentier une expédition aussi périlleuse, mais, comme il nous l'apprend lui-même, l'attrait de l'inconnu et l'amour de la gloire.

Je suis pensant pour quelque fantaisie,
Je quicte Europe et tant je fantasie
Que veulx lustrer toute Affrique la nove,
Encores plus je ne me rassasie
Si je ne passe oultre les fins de Asie,
A cette fin que quelque ouvre je innove,
Mon cervault boult, mon esprit se renove,
Car pour repos il prend sollicitude ;
Mais d'où me vient telle effrenée estude ?
Sur quel propos suis-je donc arresté
Quand j'ay conceu voiage si pesant ?
Alors raison contente mon esprit
Disant ainsi : Quand ce vouloir t'esprit
De te donner tant de curieuse peine,
Cela tu feis ains qu'honneur te prit
Comme François qui premier entreprit
De parvenir à terre si loingtaine,
Et pour donner conclusion certaine
Tu l'entrepris à la gloire du Roy
Pour faire honneur au pays et à toy.

Jean Ango ne demandait qu'à étendre ses relations et qu'à augmenter ses richesses. La proposition de Parmentier fut donc acceptée [2]. Il se chargea « par contrat [3] et accord parfait avec noble homme Jean Ango, grenetier et

[1] Cf. *Plaincte sur le trespas de Jean et Raoul Parmentier*. Voici comment la femme de Parmentier s'exprimait à propos de sa fortune :

N'avons nous pas de biens à suffisance
Pour vivre ensemble en joie et en plaisance
Sans te donner tant de peine et soussy ?
.... S'il te plaisoit avec moi en gré prendre
Les petits biens que nous avons peu acquérir,
Tu n'irois point aux Indes en quérir,
Ne te exposer en un si grand danger.

[2] Parmentier, *Traicté en forme d'exhortation contenant les merveilles de Dieu et la dignité de l'homme.*

[3] Préface de Crignon.

viscomte de Dieppe et ses parsonniers, de mener et conduire à l'aide de Dieu, par la cognoissance des latitudes et l'élévation du soleil et autres corps célestes, deux navires dudict Dieppe, dont le plus grand estoit la *Pensée* du port de deux cents tonneaux, et le moindre le *Sacre* du port de six vingts, bien equippez et garnis de toutes choses requises nécessaires pour faire ledict voiage. »

On aura remarqué le nom des vaisseaux d'Ango. La *Pensée* est déjà citée comme ayant fait en 1508 le voyage du Canada, sous le commandement de Thomas Aubert. Ce vaillant navire tenait donc toujours la mer, et allait rendre de nouveaux services. Quant au *Sacre,* il a déjà figuré dans la plupart des entreprises d'Ango. A côté de Jean Parmentier, nous devons une mention spéciale à son frère Raoul et surtout à son ami Pierre Crignon [1]. Lauréat comme lui des concours poétiques de Rouen et de Dieppe, mathématicien très savant, puisqu'il devait composer plus tard en 1534, un traité sur les variations de l'aiguille aimantée, qu'il dédia à l'amiral de France, Philippe Chabot, c'est en qualité « d'astrologue », c'est-à-dire d'officier chargé des observations astronomiques à bord de la *Pensée* que s'embarqua Crignon. L'astrologue du *Sacre* se nommait Pierre Mauclerc. Faisaient encore partie de l'état-major deux chapelains, un argentier, Colinet Fayolle, et deux interprètes, dont l'un, Antoine, était Portugais, et l'autre, le Français Jean Masson, avait déjà navigué dans les mers de l'extrême Orient, puisqu'il connaissait la langue malaise. On a conservé les noms des pilotes ou maîtres, Guillaume Sapin, Jean Sasi dit le grand peintre, Bréant, Nicolas Bout, porte-enseigne, Jean le Roux, Antoine de la Sarde, Michel Mery et Guillaume Lefevre. Ce dernier vivait encore en 1574, car il adresssait [2] à cette date à un haut personnage, peut-être à l'amiral de France Honorat de Savoye, marquis de Villars, une lettre relative au voyage de 1529. Les marins, dont on connaît les noms, étaient : Jean Mochin, le Four, Noël Chandelier, Nicole Bouvet, Colas dit Gros-

[1] Les vers de Crignon ont été imprimés dans les recueils de l'Académie de Rouen. On en trouve encore dans les *Chants royaux et rondeaux* (ms. fr. de la Bibliothèque nationale 2 202, fol. 47, 48, 49, 84), dans le recueil intitulé : *Collecta ex aggere prope immenso exquisitiora carmina rythmica* (id., ms. 2 205, fol. 26, 29, 78) et dans les *Palinods, Chants royaux, Ballades, Rondeaux et épigrammes à l'honneur de l'immaculée Conception, présentez au puy à Rouen,* pp. 51-52.

[2] Cette lettre a été publiée par M. Scheffer, dans son édition de la relation de Parmentier.

Dos, Prontin, Coulé, Vassé, Jacques l'Escossois, Pollet, René Pavian, Guillaume d'Eu, Pontillon père et Pontillon fils, le Breton Jean Dresaulx, le serrurier Nicolas Bouchet, le trompette Beausseron, le canonnier Binet, et Pierre Lecomte d'Aust, rouppier, c'est-à-dire chargé d'entretenir les amarres et les cordages. Citons enfin deux mousses, Barbier et Nicolas Gilles, et un pannetier, Plastrier, qui vivait encore en 1575, car Guillaume Lefèvre fit appel à ses souvenirs avant d'envoyer à son correspondant les détails qu'il lui demandait.

Les deux frères étaient mariés depuis peu. Les adieux furent déchirants. La femme de Jean avait comme le pressentiment de la mort prochaine de son mari. Crignon qui assistait à la scène des adieux en avait conservé un poignant souvenir.

Il me souvient comme à la départie
Chascun prenoit congé de sa partie,
Et que je veoy la nymphe Parmentier
Qui son espoux aimoit de cueur entier,
Faire un adieu si meslé de regrez
Que ce voyant un cueur plus dur que grez
Se feust fendu ou fondu comme cire.
Jamais ne vey adieu plus fort à dire.

Il fallut cependant s'arracher à ces embrassements, et, le 28 mars 1529, la *Pensée* et le *Sacre* quittaient le port de Dieppe. Le 17 avril, les deux navires étaient en vue des Canaries, et, le 24, en vue des îles du cap Vert, où ils renouvelèrent leur provision d'eau. L'équateur était franchi le 11 mai. Le 29, on découvrait une île ronde que Parmentier nomma île de France, mais on ne put y débarquer. C'était l'Ascension, déjà découverte par le Portugais Isaô de Nova Gallego le 20 mai 1501 et visitée deux années plus tard par Alfonzo Albuquerque. Le cap de Bonne-Espérance fut doublé à la fin de juin, non sans peine, car « le jeudy premier jour de juillet[1] fît la plus grosse tourmente que nous eussions encore point eue depuis notre partement de Dieppe. Et croy que le Dieu Eolus accompagné de Favonius et d'Affricus Libo faisoient ou celebroient les noces de luy et de Thetis fort deliberez de bien faire danser. Et plusieurs grands poissons comme marsouins et chauderons s'assemblerent par grandes troupes ; et mesme nostre nef et nous tous dedans dansions d'une haute sorte. »

[1] *Navigation de Jean et Raoul Parmentier*, édition Scheffer, p. 28.

Le samedi 24 juillet, les Français arrivaient en vue de la côte occidentale de Madagascar. Ils furent très mal accueillis par les insulaires, qui, sans doute, les prenaient pour des Portugais, et qui, après les avoir attirés dans une embuscade, massacrèrent trois d'entre eux. Parmentier s'éloigna en toute hâte de ces passages inhospitaliers, et, après avoir reconnu deux des Comores, Mayotte et Anjouan, où la prudence ne lui permet pas d'aborder (8-10 août), s'engagea dans l'Océan indien. Jusqu'alors tout s'était bien passé, mais les maladies commencèrent à faire des victimes à bord des deux navires. Plusieurs matelots s'étaient embarqués déjà souffrant de cette abominable maladie d'origine américaine qui fit tant de victimes au XVIe siècle. La longueur de la traversée et les mauvaises conditions hygiéniques où ils se trouvaient engendrèrent d'autres maladies. « Et est à savoir que, depuis que nous commençasmes à doubler le cap de Bonne-Espérance, les gens de nos navires commencèrent à devenir las, faillis et vains, ayant maladies de reins, et aucuns aiguillons de fièvre, autres avaient mal de jambes qui se faisoient comme par taches meurdries de gros sang, et aucuns avoient les jambes et cuisses couvertes de pourpre [1]. » Aussi bien tous les navigateurs qui se hasardaient dans ces parages savaient qu'ils risquaient leur vie. Thevet raconte [2], dans sa *Cosmographie universelle*, que depuis le cap Vert « jusques à huit degrez par deça l'Equateur les maladies sont fort frequentes et ordinaires, surtout à nous François, Allemands, Anglois et autres qui sommes septentrionaux. » Il cite même à l'appui de son dire trois navires anglais, sur la côte de Bénin, dont les équipages périrent tous, à l'exception de dix-sept hommes. « Autant en print à certains navires françois, l'an mil cinq cent soixante un, lesquels avoient dressé une telle entreprinse que les susdicts. »

Parmentier eut encore à lutter, dans cette pénible traversée, contre des trombes ou plutôt des cyclones dont il ne ressentit heureusement que le contre-coup, car ses navires auraient été broyés s'ils avaient été entraînés dans le cercle dangereux de l'ouragan [3]. Les calmes plats qu'il rencontra sous la ligne le contrarièrent plus encore. Il traversa l'archipel des Maldives, ou, comme on les nommait alors, des petites Moluques, et débarqua dans l'une d'elles, où il fut accueilli avec cordialité par les insulaires. Il visita même un de leurs temples. « Le capitaine le voulut voir tant dedans

[1] *Navigation*, etc., p. 41.
[2] THEVET, *Cosmographie universelle*, t. I, p. 418.
[3] *Navigation*, etc., p. 41.

que dehors. Le grand prestre le fit ouvrir, et entra dedans, et l'ouvrage lui pleut fort, et en espécial une cloture de hucherie qui y estoit fort bien assemblée, enrichie de moulures d'antique les plus belles qu'il vit jamais, avec balustres mignonnement tournées, si que le menuisier de nostre nef s'esbahit de voir si bon ouvrage en ce temple, avec ses galeries tout autour, et au bout un lieu secret clos de hucherie, comme un *sancta sanctorum*. »

Le mercredi 19 octobre 1529, la *Pensée* et le *Sacre* arrivaient en vue de l'archipel de Tannah-Ballah, sur la côte occidentale de Sumatra. Parmentier donnait à deux petites îles les noms de la Louise et de la Marguerite, en l'honneur de Louise de Savoie, mère du roi François Ier, et de Marguerite de Navarre, sa sœur, et à une troisième son propre nom, la Parmentière. Ces îles, qui font partie du groupe des Batou, sont aujourd'hui désignées sous les noms de Tannah-Ballah, Tannah-Massa et Poulo-Pini. Le 1er novembre, Parmentier s'approchait de la grande île, prenait langue avec les insulaires, grâce à l'interprète Jean Masson, et débarquait dès le lendemain. Il se trouvait sur le territoire du sultan de Ticou, un certain Megilica. Ticou est aujourd'hui un des cantons de la résidence de Padany. C'est un des bons ports de la côte. Parmentier ne voulut se rendre à l'invitation du sultan qu'après avoir échangé avec lui des otages.

Pierre Crignon, Nicolas Bout et l'interprète Masson se rendirent alors auprès du maître de Ticou, qui les reçut avec cordialité, et, après leur avoir donné du bétel, les interrogea curieusement sur leurs intentions. « Jean Masson lui dit[1] en la langue malaize que nous estions François, et qu'il y avoit huit mois que nous estions partis de nostre pays, pour les venir veoir, et leur aporter de bonnes marchandises de nostre pays, dont il leur nomma plusieurs especes, et aussi pour avoir de leur poivre et autres marchandises, ce qu'ils escoutoient volontiers. Ils demandèrent si nous n'étions point gens de guerre ; il leur répondit que nous étions marchands, et que nous ne demandions que paix et amour, mais qui nous voudroit faire tort, estions gens pour nous deffendre et venger. » Quelques jours après, Parmentier fut reçu à son tour, et les transactions commerciales s'établirent « avec bonne foi, alliance et amour par foy promise entre France et Ticou, promettans tous estre amis de leurs amis et ennemis de leurs ennemis, et eux à nous par réciproque, tant qu'ils disoient tous Ticou France et France Ticou[2]. » Parmentier et ses principaux officiers ne se

[1] *Navigation*, p. 65.
[2] Id., p. 66.

contentaient pas d'échanger leurs marchandises contre les épices et autres produits spéciaux à Ticou : ils prenaient des notes sur les mœurs des habitants, et les interrogeaient curieusement sur leurs croyances. Ils furent tout étonnés de rencontrer chez eux de vagues notions de christianisme, ce qui semblerait indiquer soit une prédication antérieure, soit des relations oubliées avec quelque peuple chrétien.

Le 27 novembre, le *Sacre* et la *Pensée* reprenaient la mer. Les bonnes relations, en effet, n'avaient pas été de longue durée. Nous savons par la lettre de Guillaume Lefèvre que quelques otages s'étaient échappés des navires sur une des grandes chaloupes qu'ils ne voulurent jamais rendre. Parmentier, exaspéré par leur mauvaise foi, ordonna de mettre à mort ceux des otages qui étaient restés entre ses mains. La traite fut aussitôt rompue, mais dans de déplorables conditions, car tous ceux de l'équipage qui avaient débarqué étaient malades, soit à cause de la mauvaise qualité des eaux, soit peut-être parce qu'ils avaient été empoisonnés. Jean Parmentier fut la première victime. Il mourut le 3 décembre, bientôt suivi par son frère Raoul et par de nombreux matelots. Le découragement se mit parmi les équipages. Ils continuèrent quelque temps à longer la côte de Sumatra, s'arrêtant à quelques escales pour y recueillir du poivre, mais assez mal reçus. Aussi, comme les provisions s'épuisaient, songèrent-ils à retourner en France, au lieu d'aller à Java, comme ils en avaient eu l'intention.

Le 28 décembre, tous les hommes des deux navires furent consultés. La majorité se prononça pour la continuation du voyage, mais à condition d'avoir des vivres frais. En effet, pendant quelques semaines, les Français longèrent encore la côte de Sumatra, mais les transactions devenaient de plus en plus difficiles, et « pour ce que la saison se passoit, vivres nous défailloient, nos gens se mouroient : quatre de nos gens furent noyez à la barre d'Indapour : pour ces raisons et plusieurs autres, le samedy vingt deuxiesme jour de janvier, nous deradames, et fismes voile au ouest surouest peur retourner en nostre pays [1] ».

Ici s'arrête le récit du voyage composé par Pierre Crignon, mais nous connaissons par la lettre de Guillaume Lefèvre les principaux épisodes du retour. Ils doublèrent le cap de Bonne-Espérance, mais les deux navires, séparés par une tempête, cessèrent pendant un mois de voguer de conserve. La *Pensée* trouva l'île de Sainte-Hélène, « auquel lieu entra, et trouva en

[1] *Navigation*, p. 83.

ladite isle six Indiens que les Portugais y avoient laissez; recouvrèrent force rafraichissemens, poulailles et autres, comme pourceaux en bon nombre, et embarquèrent lesdits six hommes qu'ils aportèrent à Dieppe, dont n'y a que six ans que le dernier est décédé, qui estoit marié audit lieu de Dieppe. Après les navires se trouvèrent et s'en vinrent en compagnie [1] ». Un mois après, ils étaient de retour en France.

Le premier soin de Crignon, après avoir remis les navires et la cargaison à Ango, fut d'écrire la relation du beau voyage qu'il venait d'achever; c'est cette relation, dont nous avons cité de nombreux extraits. Il l'enrichit de diverses pièces composées par son ami, et particulièrement du « *Traicté en forme d'exhortation, contenant les merveilles de Dieu et la dignité de l'homme*, que Parmentier avait improvisé pendant sa dernière traversée. Il y ajouta de son propre chef une *Plaincte sur le trespas des deffunctz Jean et Raoul Parmentier, capitaines de la Pensée et du Sacre, en la navigation des Indes faicte par eulx l'an 1529* ». C'était un suprême hommage qu'il rendait à la mémoire de celui dont il avait partagé la bonne fortune, et dont il gardait un si touchant souvenir. Ainsi qu'il l'écrivait dans le prologue de ses diverses publications : « Je, qui tousiours ay accompaigné ledict Parmentier en tous périls et dangiers durant ledict voyage et jusques au dernier jour, ains que l'un de ses plus privés et familiers amys... ay bien voulu en obtempérant aux importunes requestes d'aucuns mes amis familiers, rediger par escript ladicte navigation et voyaige et icelle description mettre et produire en lumiere afin que le nom desdicts Parmentiers ne demeure pas ensepvely avec leurs corps en ladicte isle de Sumatra, mais que en triomphant sur les mers, ils puissent revenir en la memoire des hommes par renommée et louange immortels ».

Le vœu de Crignon s'est réalisé. Parmentier ne sera pas oublié. On lui rendra justice comme au premier Français qui se soit aventuré dans ces mers de l'Extrême-Orient, où, après lui, le pavillon national a été si glorieusement déployé. Ainsi que l'écrivait le plus récent éditeur, M. Scheffer, « en mettant de nouveau au jour le récit de l'entreprise hardie tentée en 1529 par les frères Parmentier, j'ai voulu rendre hommage à l'énergie et aux connaissances à la fois si variées et si profondes des hommes de cette forte race du XVIe siècle ». Nous ne pouvons que nous associer à ces nobles paroles, mais sans oublier de joindre au nom de Parmentier

[1] *Lettres de Guillaume Lefèvre*, édition Scheffer, p. 3.

celui de l'armateur, aux frais duquel fut tentée l'entreprise, celui de Jean Ango.

VII

LES CONSTRUCTIONS D'ANGO

A défaut des relations de voyage des capitaines d'Ango, qui ont été égarées, ou bien ont disparu dans le bombardement de Dieppe par les Anglais, il nous est permis d'étudier un monument contemporain qui donne la preuve indiscutable des relations qui existaient alors entre la France et divers pays d'outre-mer. A Dieppe, dans l'intérieur de l'église Saint-Jacques, du côté de l'Évangile, sous la voûte de la contre-allée du chœur, la seconde travée est murée par une maçonnerie ajoutée après coup, et formant une petite salle qu'on nomme, aujourd'hui encore, le Trésor. Cette maçonnerie est délicatement fouillée par le ciseau du sculpteur et les ornements variés qui la composent dénotent une rare habileté de main et une capricieuse imagination. Elle a été endommagée en 1562 lors des fureurs iconoclastes des protestants, et lors de la première Révolution, par le brutal vandalisme des prétendus patriotes, mais la frise qui surmonte cette charmante façade, et qui est élevée à vingt pieds à peu près au-dessus du sol, a peu souffert de nos fureurs religieuses et politiques. Elle représente non pas, comme on serait tenté de le croire en pareil lieu, une cérémonie chrétienne, mais des hommes, des plantes et des animaux qui n'appartiennent pas à nos climats. En effet, l'artiste anonyme qui a si délicatement fouillé la pierre ne cherchait qu'à consacrer la gloire des navigateurs dieppois, lorsqu'il a représenté les peuples avec lesquels sa ville natale se trouvait en relations, et, bien que pareille représentation fût contraire aux habitudes chrétiennes, le clergé s'est associé à cet acte de reconnaissance nationale.

Trente-quatre personnages, sans parler des animaux et des plantes, figurent sur ce bas-relief. On reconnaît aisément parmi eux, à leurs grosses lèvres et à leur nez épaté, un nègre brandissant une sagaie, une négresse allaitant un petit négrillon, et un tout jeune enfant, qui, d'un mouvement gracieux, touche de la main un de ses pieds qu'il relève. Ce sont les Africains de la côte de Guinée ou de Malaguette avec lesquels commerçaient si volontiers les Dieppois. Viennent ensuite sept Américains, divisés en plusieurs groupes. Le premier se compose de trois personnages, deux hommes

et un enfant. Ils sont coiffés de plumes et portent des ceintures de feuilles. Un des deux hommes a une collerette, sans doute de plumes, et tient à la main une sorte de thyrse terminé par une grosse fleur; l'autre est armé d'un arc, et derrière son dos s'étale un paquet de flèches. L'enfant gambade entre les deux, tout nu, mais avec cette coiffure de plumes si originale qui avait frappé nos premiers voyageurs au Brésil [1]; ces Américains, en effet, ne sont autres que des Brésiliens, et l'oiseau volant au-dessus de leurs têtes, dont il ne reste aujourd'hui qu'une aile et une queue, était un de ces magnifiques perroquets brésiliens, alors si recherchés en France. Séparé de ce premier groupe par sept personnages, se présente ensuite un autre Brésilien, également couronné de plumes, qui, de la main droite, se suspend à un arbre, et, de la gauche, brandit une cognée. Ce bûcheron est un Brésilien occupé à débiter le bois précieux, dont les Européens se montrent si avides. A l'extrémité de la frise sont encore représentés trois Brésiliens, toujours reconnaissables à leur coiffure emplumée. Les deux premiers, un homme et une femme, paraissent lutter ensemble, peut-être danser; le troisième tient à la main droite un long javelot, et fait de la main gauche le geste d'un homme qui voudrait parler. A côté de ce dernier, trois grands singes, finement étudiés, grimpent aux arbres, ou dévorent des fruits avec une aisance de gestes et une physionomie tellement humaine qu'elle laisserait supposer de la part de l'artiste anonyme quelque arrière-pensée malicieuse.

Les Asiatiques n'ont pas été oubliés sur la frise de Saint-Jacques. Voici, d'abord, un seigneur drapé avec dignité dans un long manteau et coiffé d'un turban, qui, d'un geste noble, engage à s'approcher de lui une femme et son enfant. Plus loin, deux musiciens, l'un battant du tambour, l'autre soufflant dans une trompette, accompagnent un enfant porté dans un palanquin par quatre serviteurs qui marchent à pas lents, et escorté par deux graves fonctionnaires : sans doute quelque roitelet de Sumatra, qui se rend à une audience solennelle qu'il vient d'assigner à quelque capitaine européen.

Nous serons beaucoup moins affirmatif pour les onze derniers personnages. Quatre d'entre eux sont des musiciens qui jouent du tambour et soufflent de la trompette; mais, bien qu'ils semblent exciter à la danse le

[1] Léry, ouv. cité, § 8 : « Quant à l'ornement de tête de nos Tououpinamkuins, ils lient et arrangent des plumes d'ailes d'oiseaux incarnates, rouges, et d'autres couleurs, desquels ils font des fronteaux.... ».

couple de Brésiliens que nous avons déjà signalé, aucune particularité de leur costume ou de leur physionomie n'indique leur origine. Un sauvage, armé de flèches et tendant son bras mutilé vers les arbres d'une forêt, où se jouent des singes, et deux hommes nus, fortement membrés, qui causent ensemble, et dont l'un tenait à la main par une chaîne aujourd'hui brisée un grand singe, pourraient également être des Brésiliens, mais tout aussi bien des Asiatiques. Même incertitude à l'égard des quatre derniers personnages, dont les trois premiers sont groupés ensemble et porteurs de larges boucliers, et le quatrième armé d'une lance, ou plutôt d'une hallebarde. Si pourtant il nous est permis d'énoncer une hypothèse, il nous semblerait que ces quatre guerriers ressemblent aux insulaires de Madagascar, tels que Thevet les dépeint dans sa *Cosmographie universelle*, ou plutôt tels que Flacourt les trouvera cent cinquante ans plus tard, et les reproduira dans son *Histoire de la grande isle de Madagascar*.

Tous ces personnages, quelle que soit leur origine, appartenaient aux divers pays avec lesquels nous avons vu les capitaines d'Ango entretenir des relations suivies. On pourrait même avancer, sans être taxé de trop de hardiesse, qu'ils ont été copiés d'après nature, car c'était alors l'usage chez tous les capitaines au long cours de ramener avec eux, comme pièces de conviction, des sauvages qu'ils exposaient à la curiosité publique. Comme les vaisseaux d'Ango allaient et revenaient sans cesse, il y avait toujours à Dieppe un certain nombre d'indigènes, dont il était facile au sculpteur de reproduire les traits ou les manières. Même en admettant que l'artiste n'ait pas eu à sa disposition de modèles vivants, il y avait alors à bord de chaque navire quelque personne en état de dessiner, soit le charpentier du bâtiment, soit même quelque dessinateur de profession. Tel était Jehan Sasy [1], dit le grand peintre, à bord de la *Pensée* de Parmentier. Les croquis de costume, les armes, les instruments, les « singularités » de tout genre étaient pris avec soin, annexés au rapport du capitaine, et déposés avec ce rapport au greffe de l'amirauté, où on pouvait les consulter et au besoin les copier.

Or, la muraille de Saint-Jacques [2] a été, comme tout permet de le croire, construite de 1525 à 1530, quelques années avant que Jean Ango eût fait bâtir, ou plutôt réparer dans cette même église la chapelle destinée à recevoir sa sépulture. Si donc le sculpteur anonyme a, dès cette époque,

[1] Ainsi Nicolas Lefebvre, à bord de l'*Espoir*, dans l'expédition de Gonneville; Jacques Lemoyne de Mourgues, attaché à l'expédition de Laudonnière, en Floride, etc.

[2] VITET, *Histoire de Dieppe*, pp. 130-136.

exécuté dans une église chrétienne un bas-relief représentant les mœurs et les costumes des pays situés au delà de l'équateur, c'est que ces contrées lointaines étaient déjà connues, observées et étudiées; c'est que des relations fréquentes existaient entre Dieppe et le Brésil, la côte de Guinée et les Indes; c'est enfin que les capitaines de Jean Ango visitaient de préférence ces régions pour en exploiter les richesses.

Ces voyages répétés et ces fructueuses expéditions enrichirent Ango. Il devint un des plus grands propriétaires du royaume. Comme il avait une prodigieuse activité et que ses premières spéculations avaient réussi, il ne se contenta plus d'envoyer dans toutes les directions des navires équipés à ses frais, il s'engagea encore dans de nombreuses affaires en France et sur le continent. On le voit prendre à ferme, par acte du 17 novembre 1514, moyennant quatre mille livres, et à charge de payer le traitement des officiers, diverses terres et seigneuries appartenant à l'archevêque de Rouen, Georges d'Amboise [1]. Ces terres étaient Dieppe, Bouteille et le Pollet. Le prix du bail devait être plus tard augmenté de 500 livres. Plus tard, il prendra également à ferme les recettes des abbayes de Fécamp, de Saint-Wandrille et de plusieurs seigneuries du pays de Caux. En 1526, et, sans doute, avec l'arrière-pensée de s'élever par là quelque jour jusqu'à la noblesse, il achète les charges de grenetier et de contrôleur du magasin à sel de Dieppe. C'est même à ce propos qu'intervient, pour la première fois, en sa faveur une gracieuse protectrice, la propre sœur du roi, Marguerite de Navarre. On a conservé une lettre écrite à cette occasion par la princesse et adressée par elle à « Mr le grant maistre » Montmorency : « Mon cousin, aultrefois vous ay-je adverti comme j'avois parlé au Roy touchant la provision de l'office de grenetier de Dieppe, par luy réservée, en cas qu'elle vacast, en faveur de M. de Bures, conseiller à Rouen, pour l'ung de ses prochains parens, en considération des très bons services que ledict de Bures a faicts au Roy et à moy, et semblablement le feu grenetier de Dieppe, son père, en la compaignie de Jean Ango, vicomte de Dieppe, beau-père dudict de Bures, lesquels grenetier et vicomte (ainsy que le Roy a bien seure congnoissance), luy ont merveilleusement fort servy sur le faict de marine et guerre de la mer, le tout à leurs propres cousts et despens. A ceste cause, je vous prie, mon cousin, bien affectueusement, suivant ce que m'en accordastes, en parler de vostre part et de la mienne au Roy, et le supplie que la

[1] Margry, ouv. cité, p. 197.

chose puisse sortir son effect, maintenant que l'occasion se y offre, et que, par son bon plaisir, commandement en soit faict, afin que par aultre moyen il n'y puisse avoir surprise [1] ».

Dès l'année 1526, Ango était donc pourvu d'importantes fonctions, et il avait à la cour des protecteurs dévoués et influents. Aussi résolut-il de jouir de sa fortune en se bâtissant un palais dans la ville même qui avait vu naître sa grandeur, et en s'installant luxueusement dans une des terres qu'il avait achetées aux environs. Le palais existait encore à l'époque du bombardement de Dieppe par les Anglais, en 1694; quant au manoir, il n'en reste que des débris, à Varangeville, tout près de Dieppe.

Le palais d'Ango avait été construit en bois; mais dans de si belles proportions et avec un tel luxe que les Dieppois en étaient fiers, et le montraient volontiers aux étrangers comme une des curiosités de leur cité [2]. Lorsque le cardinal Barberini le visita, en 1647, il déclara aux oratoriens qui l'entouraient que jamais il n'avait admiré de maison de bois aussi richement ornée. La façade, si l'on en croit les descriptions des contemporains, était sculptée et représentait des fables d'Esope, des combats entre Anglais et Normands et des scènes de navigation. Elle était occupée par un immense salon, dont les fenêtres, ornées de balcons, donnaient sur le port et sur la mer. Les parquets étaient de bois choisi, les murs revêtus de lambris dorés et de tableaux italiens. Grâce à un réservoir placé au sommet de la maison, on avait ménagé dans toutes les chambres des eaux jaillissantes. Les meubles les plus précieux de France, et les curiosités, et, comme on disait alors, les singularités des deux mondes, étaient entassées dans un savant désordre. Les singes du Brésil couraient sur les balcons et les aras au plumage éclatant jacassaient sur leurs perchoirs. De temps à autre paraissait quelque Brésilien tout empanaché, aux joues percées de pierres vertes, ou des Asiatiques enveloppés dans leurs pagnes, parfois même des Canadiens avec leurs fourrures, des Caraïbes avec leurs armes étranges, qui, ramenés de leurs pays par les capitaines d'Ango, recevaient dans son palais une fastueuse hospitalité, quitte à en décrire les somptuosités une fois de retour dans leurs huttes natales. On aurait dit une sorte de musée universel, constamment renouvelé et toujours étrange par sa variété et son imprévu.

[1] *Lettres de Marguerite de Navarre*, édition Genin, p, 217.
[2] VITET, *Histoire de Dieppe*, t. II, p. 419.

La maison d'Ango devint bientôt célèbre. François Ier désira la visiter et annonça son arrivée à Dieppe [1]. A cette nouvelle, l'armateur obtint de la ville la permission de préparer une de ces « entrées » solennelles qui étaient alors en vogue. Il se chargeait d'en payer tous les frais. Le roi et la cour admirèrent sans réserve la magnificence déployée par le négociant dieppois. Sa vaisselle ciselée excita surtout leur admiration. Après avoir exhibé ses trésors, Ango proposa une promenade en mer. Un arc de triomphe avait été improvisé sur le passage du roi, et six galères, richement dorées, attendaient le cortège. Ravi de ces prévenances, et charmé de sa visite, le roi annonça à son hôte qu'il lui donnait le commandement du château de Dieppe, en remplacement de du Mauroy, qui venait de mourir, et qu'il lui conférait des lettres de noblesse. Ango atteignait ainsi le but de ses secrètes espérances. Aussi bien il s'attendait à cette faveur royale, car il avait à l'avance préparé ses armes. Il portait de sable au champ d'argent, chargé d'un lion marchant de sable, avec une molette d'éperon. Depuis longtemps, son emblême de prédilection, celui que portaient tous ses vaisseaux, celui qui était brodé sur ses pavillons, était une sphère surmontée d'un crucifix, et portant cette belle devise : *Spes mea Deus a juventute mea.*

D'après la *Chronique* de Guibert, cet emblême se retrouvait sur une magnifique chasuble en drap d'or, orné de perles fines, de l'église Saint-Jacques, sans doute donnée par Ango lui-même. Cette chasuble échappa à la fureur des iconoclastes protestants qui, en 1562, saccagèrent l'église de Saint-Jacques, brûlèrent les images, et fondirent le cuivre, le plomb, l'or et l'argent, qu'ils y trouvèrent. Elle fut sauvée lors du bombardement de la ville par les Anglais en 1694. Elle existait encore en 1736. Depuis cette époque, elle a disparu. Quelque restauration inintelligente ou quelque trafic coupable a sans doute anéanti ce respectable monument de la gloire dieppoise.

Les armes et l'emblême d'Ango se retrouvaient dans le plus somp-

[1] Le voyage de François Ier eut lieu en 1535. Cf. une chronique manuscrite de Dieppe, citée par Génin dans son édition des *Lettres de Marguerite de Navarre* : « La première entrée qu'on ait connoissance avoir esté faite à Dieppe est celle de François Ier en 1535, lorsqu'il vint en Normandie voir la monstre des légionnaires. Jean Ango, gouverneur de Dieppe, le receut avec pompe et magnificence, et le logea en sa maison, où demeurent à présent les Pères de l'Oratoire. Et ce fut lors que ledit Ango entra fort en crédit, fit faire des petites barques peintes pour porter le Roy jusqu'à la rade, et aultres choses qu'il fit pour son divertissement ».

[2] Féret, *Annales de Normandie*, 1826, A. Martin, ouv. cité.

tueux de ses manoirs, à Varangeville-sur-Mer, dans le pays de Caux, qu'il avait acheté au seigneur de Longueil. Varangeville n'est plus aujourd'hui qu'une vaste ferme, mais dont les granges et les bergeries conservent un certain air d'élégance et de majesté. Les ouvriers qui l'ont bâti, par l'ingénieuse disposition, en forme de losange, des silex et des grès qu'ils trouvaient à leur portée, ont donné aux murailles l'aspect de gigantesques mosaïques. Le corps de logis du midi est le seul qui ait subsisté et qui permette d'apprécier encore ce que fut le manoir. Il se rattache à un escalier pratiqué dans une tourelle, et qui conduisait aux grands appartements. Au rez-de-chaussée, près de cette tourelle, un perron, aujourd'hui détruit, donnait accès dans une grande salle à jour, soutenue par des pilastres enrichis de têtes d'anges finement sculptées. Toute la façade de ce rez-de-chaussée est coupée par des portes et des fenêtres, autour desquels courent de délicates sculptures, fort abîmées, mais parmi lesquelles, comme motif principal, se répètent quelques têtes d'anges, sans doute par allusion au nom du propriétaire. Au-dessus des portes et fenêtres court une frise semée de panneaux soit ronds, soit carrés, soit en forme de losanges, qui jadis contenaient des têtes sculptées, ou des médaillons en faïence peinte. Au premier étage s'ouvrent de grandes fenêtres carrées, séparées par des ornements en silex qui imitent les vieilles maisons de bois. Il ne reste rien du second étage; rien non plus de l'ornementation intérieure, à peine une cheminée monumentale au premier étage, mais fort dégradée, et une autre cheminée surmontée d'une fresque dont les couleurs sont effacées. Dans l'intérieur du chambranle est figuré un vieillard, peut-être le père d'Ango, tenant en main un globe terrestre. Dans la cour se dresse une masse ronde, bâtie en ardoises et en briques multicolores, dans le goût italien, et qui sert aujourd'hui de pigeonnier. Était-ce à l'origine un donjon, ou une tour, ou simplement un pigeonnier de forme et de grandeur extraordinaires, c'est ce qu'il est impossible de déterminer aujourd'hui.

Au-dessus d'une grande porte donnant sur la campagne, et dont l'un des corps avancés contenait la chapelle, on voit plusieurs médaillons sculptés. Les gens du pays ont voulu reconnaître parmi eux François Ier et Diane de Poitiers, mais les traits sont tellement effacés qu'on peut tout aussi bien y retrouver Ango et sa femme. D'autres médaillons représentent des nègres et des Brésiliens. A Varangeville, comme dans l'église Saint-Jacques, Ango avait tenu à honneur de perpétuer le souvenir des peuples auxquels il devait en partie sa fortune.

En 1858, un peintre, M. Labreuille, qui avait entrepris la tâche d'explorer les ruines du manoir, fit dégager une galerie du rez-de-chaussée, où, de temps immémorial, étaient entassés des fagots, et mit au jour une fresque de deux mètres de long sur un mètre de haut [1]. Elle représentait Moïse devant le serpent d'airain. A ses pieds était une femme agenouillée. La composition était entourée d'ornements divers, et comme encadrée entre deux hautes cariatides portant des paniers de fleurs et soutenant chacune un globe. Sur l'un de ces globes était écrit le mot « Asia ». Sur l'autre, l'inscription « Africa ou America » avait en partie disparu. Du cadre sortaient des figures ailées embouchant des trompettes. Le nom du peintre n'avait pas été oublié, mais les lettres étaient à moitié effacées. Il est cependant permis de conjecturer que le nom était celui d'un peintre italien. Aussi bien l'ensemble de la composition rappelle les procédés de l'école florentine. La date a été conservée, 1544. C'est la même date que l'on a trouvée au milieu d'un fleuron triangulaire, sur une colonne qui supporte aujourd'hui une étable à vaches.

Ango faisait donc encore travailler à Varangeville en 1544; il est probable qu'il y dépensa beaucoup d'argent, et qu'il en fit sa résidence favorite. Le voisinage de Dieppe et la possibilité de vaquer à ses affaires, tout en goûtant le calme et le repos de la campagne, justifient cette prédilection. Combien est-il regrettable que le temps et les hommes n'aient pas épargné cette fastueuse résidence!

On voit ce qui reste des splendeurs de Varangeville. Le palais de Dieppe a complètement disparu. Il a été brûlé lors du bombardement de la ville par les Anglais en 1694. Des mains d'Ango, il avait passé à celles de son gendre de Bures, puis à Nicolas de Breban, abbé de Valmont et aumônier de la reine-mère Catherine de Médicis. En 1579, le commandant de Chate en devint propriétaire; enfin, le sieur de Gueutreville le vendit trente-six mille six cents livres à la congrégation de l'Oratoire, qui s'y établit en 1614. Jérôme de Beauquesne, qui dit la première messe dans le nouvel oratoire, était un arrière petit-fils de l'armateur. Après le bombardement, la maison fut reconstruite, sur des plans nouveaux, par les oratoriens. L'édifice qui en occupe aujourd'hui la place est le collège municipal de Dieppe. On y conserve un carrelage assez curieux, le seul débris, d'après la tradition, de la célèbre maison d'Ango [2].

[1] Bibliothèque de l'école des Chartes, t. XIX (1858), p. 110.

[2] Lettre particulière de M. Tribouillard, principal du Collège de Dieppe.

Au moment où l'armateur allait de son palais à son château, et accordait une fastueuse hospitalité à tous ceux qui voulaient bien admirer ses trésors, il atteignait l'apogée de sa fortune. Honoré de l'amitié royale, investi de diverses charges honorables, commandant du château de Dieppe, il obtint encore l'autorisation de joindre à son nom celui de sieur de la Rivière. Il est vrai qu'il paya cher cette dernière faveur, si, comme l'affirme une tradition fort vraisemblable, il la reconnut à beaux deniers comptant, prêtant au roi et aux principaux seigneurs des sommes d'argent considérables, qui ne durent jamais être rendues avec beaucoup d'exactitude. Aussi bien le nouveau noble semble avoir éprouvé comme le vertige de sa haute position. Il devient arrogant, intraitable, et se fit bientôt détester autant qu'il avait été aimé. Le plus déplorable fut que son exemple tourna toutes les têtes. Au lieu de continuer leurs fructueuses opérations, les négociants dieppois fermèrent leurs comptoirs et retirèrent leurs capitaux de la circulation. Ils n'obtinrent pas ces lettres de noblesse tant convoitées, et se ruinèrent. Ango lui-même, comme enivré par sa fortune, commit de lourdes fautes. Il avait élevé l'édifice de sa grandeur : il allait être le principal artisan de sa ruine.

VIII

GUERRE CONTRE LE PORTUGAL

En effet, cette prospérité sans pareille valut à Ango des envieux et des ennemis. Les plus acharnés de ces ennemis furent les Portugais. Cette haine remontait aux premières années du siècle. Surexcités par leurs succès, par leurs découvertes, par leurs exploits, conduits par des hommes de tête et d'énergie, conquérants et administrateurs éminents, dirigés par des souverains qui avaient pris à cœur de soutenir et de protéger leurs sujets, les Portugais, dans les premières années du XVIe siècle, avaient atteint l'apogée de leur grandeur. Il est vrai que cette puissance était toute d'opinion, car ils n'étaient ni assez nombreux, ni assez redoutables pour la faire respecter, mais ils n'hésitaient pas à affirmer qu'aucun navire étranger n'avait le droit de s'aventurer dans leurs eaux, et ils poursuivaient comme des pirates les négociants qui n'étaient pas leurs compatriotes. A ces prétentions outrecuidantes, la France a toujours répondu en affirmant le principe de la liberté

des mers. « François Ier, écrivait un historien espagnol du XIIe siècle, Herrera [1], entend poursuivre ses conquêtes et ses navigations, dont on lui conteste la légalité, tout comme les autres princes chrétiens. Il veut également conserver des relations d'amitié et de bonne intelligence avec quelques princes Indiens ». Bertrand d'Ornezan, général des galères, proclamait en 1532 [2], à propos de la capture d'un de ses navires par les Portugais, que le roi de Portugal n'avait ni droit, ni juridiction sur les nations américaines, que la mer était commune, et l'accès des îles ouvert à tous. Les ordonnances sur la marine de 1517, 1537, 1543 [3], ainsi que les divers traités de paix [4], soutiennent les mêmes principes de liberté. Les Portugais, au contraire, les niaient résolûment. Cette contestation entraîna comme conséquence, non pas une guerre officielle entre la France et le Portugal, mais une hostilité sourde et continue entre les deux nations, qui se traduisit souvent par des faits regrettables, et prit même un tel caractère qu'elle faillit se convertir en débat plus sérieux.

Le premier acte d'hostilité dont l'histoire ait gardé le souvenir remonte à l'année 1503 [5]. Deux navires français furent brûlés par les Portugais dans la rivière de Paraguaçu au Brésil, un troisième pris, et leurs équipages impitoyablement massacrés. Il est probable que nos compatriotes ne se laissèrent pas décourager par ce premier échec, car, dès 1516, le roi de Portugal envoyait à François Ier un ambassadeur, Monteiro [6], pour se plaindre des pirateries de ses sujets, et, en même temps, chargeait un de ses plus vaillants capitaines, Christovam Jaques [7], de débarrasser la côte américaine de la présence des Français. Ce dernier ne réussit que trop bien dans sa mission. Après avoir fondé un comptoir fortifié à Itamarca, dans la

[1] Herrera, *Historia de las Indias occidentales*. Decad. VII, liv. I; § 14. « Que e entendia seguir sus conquistas y navigaciones que de derecho le competian como à los otros principes de la Christiandad, y quo queria conservar amistad y buena intelligencia con algunos principes de las Indias ».

[2] Varnhagen, ouv. cité, I, 443. « Nullam habet majorem protestatem in dictis insulis quam habet rex christianissimus; imo enim mare est commune et insulæ præfatæ omnibus apertæ ».

[3] Pardessus, *Collection des lois maritimes*.

[4] Surtout les traités de 1529, 1559, 1598.

[5] Voir plus haut, p. 24.

[6] Varnhagen, ouv. cité, I, 37.

[7] Humboldt, *Histoire de la géographie du nouveau continent*, t. I, p. 158. — Southey, *Histoire du Brésil*, I, 29.

province de Parahyba, il ruina tous les établissements français de la côte, et prit et détruisit les navires qu'il rencontra.

Jean Ango ressentit vivement l'injure et le dommage. Il résolut, pour se venger, de tenter un grand établissement au Brésil, et s'adressa, pour conduire la flotte, à un corsaire très redouté, au Florentin Verrazano. L'amiral de France Bonnivet s'intéressait à la réussite de ce projet; déjà quelques navires étaient en armement dans les ports de Normandie. Le nouveau roi de Portugal, Jean III [1], envoya aussitôt un ambassadeur en France, Sylveyra (1521), pour empêcher le départ de l'expédition. Le roi finit par céder à ses sollicitations [2]. On a récemment retrouvé et publié la dépêche, en date du 25 avril 1523, par laquelle Silveyra annonçait à son maître qu' « il avait réussi à mettre l'embargo sur le voyage du Florentin ».

Malgré la coupable indifférence du gouvernement français, bon nombre de nos négociants entreprirent à leur compte la guerre de représailles, qu'ils auraient voulu soutenir au grand jour. On a conservé les lettres de marque délivrées en 1522 à Jehan Terrien [3], de Dieppe, sans doute quelque associé ou même quelque capitaine d'Ango, pour l'indemniser de la perte d'un galion capturé sur la côte même de Portugal. Mais combien d'actes semblables durent être délivrés, dont il n'est resté aucune trace dans l'histoire ! C'est le Brésil surtout qui semble avoir été le théâtre de la lutte la plus acharnée. Les matelots des deux nations ne se contentèrent bientôt plus de se piller réciproquement; ils adoptèrent vis à vis les uns des autres les féroces procédés des indigènes [4]; ils les associèrent même à leurs vengeances, non seulement en se refusant à délivrer les prisonniers qui tombaient entre leurs mains, et en assistant à leurs hideuses scènes de cannibalisme, mais en leur fournissant parfois des vivres humains. Stadenx [5] raconte que l'équipage d'un navire dieppois, la *Belette*, ayant réussi à s'emparer d'un navire

[1] ANDRADA, *Chronica do rey D. Joao.*

[2] MURPHY, *The voyage of Verrazzano. — A chapter in the early of History maritime discovery in America.*

[3] FRÉVILLE, *Histoire du commerce maritime de Rouen*, t. II, p. 432.

[4] HANS STADEN (ouv. cité) rapporte que tombé entre les mains des Brésiliens, il fut abandonné à son malheureux sort par un interprète Normand qui l'avait pris d'abord pour un Portugais, et qui, revenu de son erreur, ne chercha même pas à s'excuser de sa barbarie. « Tous les gens de cette nation sont de tels scélérats, ajoutait-t-il, qne, aussitôt que les Français peuvent en prendre un, ils le pendent sur le champ ».

[5] STADEN, ouv. cité, pp. 196, 208.

portugais, distribua quelques-uns de ses prisonniers aux Brésiliens, qui s'empressèrent de les immoler et de les manger [1]. Les Portugais, de leur côté, se faisaient un jeu des souffrances de leurs prisonniers français ; tantôt ils les pendaient après les avoir mutilés, tantôt ils les livraient aux Brésiliens pour être dévorés. Léry [2] rapporte qu'ils les écorchaient vifs et les brûlaient à petit feu. Aussi, que de sanglantes représailles !

En l'an 1526, le roi Jean III se décida à un rigoureux effort. Il publia un édit enjoignant à tous ses sujets, sous peine de mort, de couler les navires français qui s'aventureraient dans les contrées soumises à la domination portugaise, et, pour mieux assurer l'exécution de ses ordres, envoya plusieurs escadres au Nouveau-Monde [3]. Christovam de Jaque commandait la flotte qui devait opérer dans les eaux brésiliennes. Nous avions à ce moment au Brésil au moins quatre navires dont les armateurs se nommaient Ivan Cretugar, Jean Bureau, Jean Jamet et Guerret Mathurin Tournemenche. Ils venaient de s'emparer d'une galéasse portugaise, le *Gabriel*, commandé par Rodrigo de Acuna : mais trois d'entre eux, deux normands et un breton furent surpris au nord de Bahia, au moment où ils achevaient leur chargement de bois de teinture, par les six vaisseaux de Christovam de Jaque. Les Français résistèrent toute une journée, mais furent obligés de se rendre. Les Portugais abusèrent de leur victoire : ils massacrèrent leurs prisonniers, après leur avoir fait subir d'horribles tortures ; ne s'avisèrent-ils pas de les enterrer jusqu'aux épaules [4] et de prendre leurs têtes comme cible à leurs arquebuses. Christovam de Jaques continua sa croisière. Pendant plusieurs mois, il fouilla les eaux et les baies de la côte, prenant tous les navires qu'il rencontrait, détruisant nos comptoirs, brûlant les villages des Brésiliens nos alliés, et bâtissant de loin en loin quelques forteresses pour assurer à

[1] Varnhagen, ouv. cité, I, 443. Idem Lopes suspendio dedit dictum dominum... et viginti alios ex suis sodalibus, duosque vivos silvestribus dilaniendos et mandendos tradidit.

[2] Léry, ouv. cité, § 2 « S'ils les trouvent soit à leur avantage, ils leur font une telle guerre qu'ils sont venus jusques là d'en avoir escorché de tous vifs et fait mourir d'autre mort cruelle ».

[3] Varnhagen, ouv. cité, I, 443. « In anno MDXXVI rex Serenissimus per totum regnum edictum... dederat, quo continebatur præceptum expressum omnibus ejus subditis, sub pœna capitis, de omnibus Gallis ad dictas insulas accedentibus, seu ab eis recedentibus, submergendis ».

[4] Ces cruautés sont rappelées par une lettre de Diègo de Gouvea, adressée de Paris au roi de Portugal, le 17 février 1535. Varnhagen, ouv. cité, I, 130.

ses compatriotes aide et protection contre les vengeances probables de leurs rivaux.

En effet, de vives protestations éclatèrent en France contre ces actes de brigandage et ces massacres. Le comte de Laval, gouverneur de Bretagne, réclama, au nom des victimes, une indemnité de 600,000 écus, et François Ier chargea son hérault d'armes, Angoulême, de porter à Lisbonne cette réclamation. Comme les négociations traînaient en longueur, bon nombre d'armateurs français résolurent de se faire justice eux-mêmes, et tombèrent sur les navires portugais [1]. En décembre 1530, un galion français surprenait Pernambuco et saccageait cette ville. Le 16 janvier de la même année, le roi de Portugal écrivait à son ambassadeur en France, Sylveyra, que les corsaires français avaient déjà enlevé plus de trois cents bâtiments et pris des marchandises pour une valeur de plus de six cent mille cruzadas [2] : ces chiffres sont probablement exagérés, mais ils prouvent que la marine française avait rendu le mal pour le mal, et que les victimes de Christovam de Jaque avaient été vengées.

C'est ici que se placerait dans la vie d'Ango, d'après une légende que nous ne croyons pas fondée, un acte glorieux qui suffirait à assurer à son nom l'immortalité. Persuadé que le roi de France, par crainte de joindre le Portugal à la coalition, n'oserait pas imposer ses volontés à son souverain, Ango aurait pris la résolution de se passer de l'autorisation officielle d'exercer des répresailles. Il ne se serait pas plaint, mais il aurait agi. Apprenant que les Portugais venaient de prendre un de ses plus beaux vaisseaux, et de l'amener triomphalement à Lisbonne, après en avoir massacré l'équipage, il entreprit alors une tâche devant laquelle reculait le roi de France, et, simple particulier, osa déclarer la guerre au roi de Portugal et diriger contre lui une grande expédition. Secondé par les marins normands qui désiraient venger l'injure commune, et solder un long arriéré de haines, soutenu par l'opinion publique qui n'était pas insensible à la gloire de voir un armateur braver au cœur même de sa puissance le roi qui s'arrogeait l'empire des mers, Ango eût bientôt équipé dix grands navires et autant de moyenne grandeur. Huit cents volontaires grossirent le chiffre ordinaire des équi-

[1] Vasconcellos, *Cronica do Brazil*, I, 100. — Lopez de Souza, *Diario*, à la date du vendredi 17 février 1531. « E me disseram que foran ao rio de Pernambuco, e como havia dous mezes que ao dito rio chegara hum galean de França, e que saqueara a feitoria, et que roubara toda a fazenda que nelle estava del Rei nosso senhor ».

[2] Ternaux Compans, *Notice sur la Guyane Française*.

pages. La flotte arriva bientôt à l'embouchure du Tage; chemin faisant, elle avait capturé les navires portugais. Elle remonta le fleuve, en brûlant les villages bâtis sur ses rives et menaça directement Lisbonne. Le roi de Portugal, très effrayé, s'imagina tout d'abord que le roi de France lui avait déclaré la guerre, car son orgueil ne s'abaissait pas jusqu'à supposer qu'un négociant ait eu l'audace de l'attaquer, et il envoya des députés en France pour présenter ses excuses et demander la raison de ces hostilités. François Ier était alors à Chambord ; Ango lui avait caché sa prouesse. Très flatté dans son amour-propre de ce qu'un de ses sujets lui eût rendu le service de faire ainsi respecter le pavillon de la France, le roi renvoya les Portugais à Ango. Ce dernier les reçut à son château de Varengeville, durement disent les uns, avec magnificence affirment les autres, mais, en tout cas, il ne donna l'ordre à ses vaisseaux de se retirer qu'après avoir obtenu toute la satisfaction qu'il réclamait.

Telle est la légende, honorable certes et glorieuse, mais ce n'est qu'une légende. En premier lieu, aucun historien portugais n'en fait mention, ni Francisco de Andrada [1], ni Emmanuel de Coutinho, biographes parctiuliers du roi de Portugal alors régnant, Jean III (1521-1531). Il nous faut d'ailleurs reconnaître qu'elle est assez peu vraisemblable. Est-il en effet possible qu'un souverain, qui disposait d'une puissante marine et régnait sur les Indes, ait été réduit à solliciter la paix d'un armateur étranger? Vitet, qui raconte cette anecdote d'après des traditions dieppoises, n'y croyait pas lui-même et fait soigneusement remarquer qu'il ne s'appuie sur aucune preuve authentique. Ce serait, paraît-il, le père Fournier, qui, dans une note de la première édition de sa *Hydrographie* [2], déclare avoir tiré ce renseignement de vieux manuscrits qu'il aurait consultés à Dieppe. Asseline, dans *ses Antiquités et Chroniques*, a transcrit, sans y changer un mot, la note de Fournier. Guibert, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Dieppe*, est beaucoup plus explicite : « Angot, a-t-il raconté, pour se venger de cette insulte, envoya une flotte qui débarqua huit cents hommes sur les côtes du Portugal, qui désolèrent le pays et se retirèrent. Le roy de Portugal envoya un ambassadeur au Roy pour lui demander la cause de ces hostilitez et le Roy renvoya l'ambassadeur à Angot pour s'accomoder avec luy ». De

[1] *Chronica de don João*, III, 4e partie, § 95. On trouve pourtant une allusion à des négociations engagées : « El Rey se manda queixor a el Rey de França dos roubos que os Francezes fazem a os seus vasalos ».

[2] *L'Hydrographie* du père Fournier fut publiée en 1643.

chroniqueur en chroniqueur cette légende devient populaire et acquiert l'autorité d'un fait démontré. Les historiens l'acceptent sans discussion, et, dans un tout récent ouvrage sur la marine française, l'auteur la raconte avec complaisance [1].

Nous ne partageons pas cet optimisme de commande. Bien qu'une tradition non interrompue ait conservé le souvenir de cet acte glorieux, nous pensons qu'on a singulièrement exagéré un épisode, vrai dans le fond, mais amplifié par les détails, de notre histoire maritime. Voici, d'après des documents authentiques, à quoi se réduirait l'intervention d'Ango dans les affaires portugaises.

Un des navires d'Ango, jeté par la tempête sur les rivages de Portugal, *la Marie*, commandée par Morel, de Dieppe, fut saisi par les garde-côtes et conduit à Lisbonne. Il était chargé de marchandises de provenance américaine ou espagnole, car les matelots de la *Marie* n'étaient que des pirates qui, suivant l'usage du temps, avaient fait main-basse sur les navires qu'ils avaient surpris en mer. Les marchandises furent aussitôt mises sous le séquestre pour être rendues à leurs légitimes possesseurs et les pirates, traités et jugés comme tels, furent condamnés à mort [2]. Notre ambassadeur à Lisbonne, Henri du Caïs, ne voulut pas intervenir en leur faveur, car le flagrant délit était constaté et l'exécution allait avoir lieu, lorsque le roi Jean III, dans l'espoir que sa clémence lui vaudrait la reconnaissance des intéressés, les gracia.

Aussitôt prévenu, Ango se décida à tirer vengeance de ce qu'il considérait comme un grand dommage porté à sa fortune et une atteinte à ses droits. Par un acte du 27 août 1529, conservé dans les archives du parlement de Normandie [3], lui et le sieur de Bourry, vice-amiral de France, s'engagent à poursuivre la restitution du navire *la Marie*. Le produit des prises, dès qu'Ango et Bourry auront prélevé le montant de leurs avances, sera partagé également entre les deux parties contractantes. Afin de mieux assurer le succès de cette opération, les deux associés sollicitèrent et obtinrent de François Ier l'octroi de lettres de marque, datées du 26 juillet 1530 [4], par lesquelles le roi enjoignait à tous les gouverneurs de ses provinces mari-

[1] Raoul Postel, *La marine et les grands marins français*, p. 15.

[2] Fernando Palha, *A carta de marca de Joâo Ango, Exposicâo summario âos factos extrahido de documentos originaes e ineditos*. Lisboa, 1 vol. in-8o, p. 13.

[3] Gosselin, ouv. cité, p. 23.

[4] Santarem, *Quadro elementar das relacoes politicas e diplomaticas de Portuga*

times de ne pas s'opposer à ce qu'ils usassent de représailles contre les navires du Portugal, et ce jusqu'à concurrence de 220,000 ducats. Ango n'attendit pas longtemps pour profiter de ces lettres de marque. Il n'alla pas à Lisbonne avec une flotte de guerre, comme le prétend à tort la tradition, mais il arrêta les navires portugais qui se rendaient en Flandre, et qui étaient obligés par la tempête de relâcher dans nos ports. L'opération était, paraît-il, fructueuse, car quelques Dieppois obtinrent la faveur de s'y associer : on a conservé le contrat d'association par lequel, en vertu des lettres de marque, Jean Ango, Jacques Doublet, Guillaume Hervieu et Nicolas Doublet armaient en guerre le navire la *Rose* pour courir sus et prendre les navires, biens et marchandises des Portugais [1]. Il s'agissait donc, non pas précisément d'une opération de guerre, mais d'un acte de représailles, dûment autorisé par les usages de l'époque, et dont Ango, grâce à ses ressources personnelles, entendait tirer profit.

De hauts personnages s'étaient intéressés à cette affaire. L'amiral de France, Chabot, était même intervenu en faveur du riche négociant, et il avait reçu, comme témoignage de reconnaissance, un diamant de 3,005 écus. Lorsque, plus tard, il tomba en disgrâce, l'acte d'accusation [2] dressé contre lui, à la date du 8 février 1540, démontre sa culpabilité à cette occasion : « Déclarons pareillement ledit Chabot atteint et convaincu d'avoir mal et injustement prins et reçu dudit Jehan Ango et Pierre Proun, marchand de Rouen, vers nous poursuyvans Lettre de marque contre le Roy de Portugal et ses subjects, ung dyament estimé 3,005 escus, lequel dyament declarons-nous estre acquis par la faulte en ce par ledit Chabot commise, et le condempnons au quadruple, auquel sera comprins le principal ».

On ne sait si, pour obtenir plus facilement la lettre de marque dont il avait besoin contre les Portugais, Jean Ango recourut à des moyens de persuasion analogues auprès de la sœur du roi ; mais la princesse Marguerite de Navarre connaissait parfaitement les griefs de l'armateur dieppois contre la cour de Lisbonne, et elle prenait un vif intérêt à cette revendication nationale. Nous avons, en effet, conservé une lettre adressée par la princesse à son cousin le légat, datée de Blois, le 10 juin 1530, qui semble

com as diversas potencias do mundo, t. III, XCVII, pp. 237, 239. — PALHA, ouv. cité, document I, pp. 46, 49.

[1] GOSSELIN, ouv. cité, p. 24.

[2] ISAMBERT, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XII, p. 726.

indiquer que l'affaire eut un certain retentissement. « Mon cousin, le vicomte de Dieppe, ce porteur, s'en va maintenant en court, pour faire entendre au Roy, à Madame et à vous la vérité comment il va de l'affaire qu'il a en Portugal, et du peu d'estime que le Roy dudict Portugal a faict des lettres que le Roy luy a escriptes pour ladicte affaire; de quoy j'ay esté fort esbahie, et combien que la congnoissance que vous avez des merites du dict vicomte et des biens, graces et continuels services qu'ils a faicts au Roy, suffisent en votre endroict pour sa recommandation, si ne me suis-je peu garder pour la bonne et affectionnée volonté que je luy porte, de vous en faire en sa faveur une particulière et non commune [1]. »

Ainsi protégé par la sœur du roi, soutenu et encouragé par l'amiral, tacitement approuvé par le souverain, Ango pouvait, sans se compromettre, user et abuser de l'autorisation royale de représailles. On le savait si bien à Lisbonne, et on ignorait si peu les ressources dont pouvait disposer l'opulent armateur que, dès qu'on fut au courant de ses préparatifs, on s'empressa de les arrêter, non point comme on l'a prétendu, par une ambassade directe et solennelle à lui adressée par le roi de Portugal, mais par la voie ordinaire des négociations, et en s'efforçant d'obtenir du roi de France le retrait de la lettre de marque.

L'ambassadeur de Portugal en France, Joao de Sylveyra, venait de mourir. Ce fut seulement en avril 1531 qu'on connut en Portugal les premiers actes d'hostilité d'Ango. La cour se trouvait alors à Montemor o novo; un conseil fut aussitôt assemblé. Le duc Jayme de Bragance [2], consulté par courrier spécial, fit connaître son avis, et on résolut d'un commun accord d'envoyer à François Ier un ambassadeur extraordinaire, Don Antonio de Athayde, accompagné du docteur Gaspard Vaz, pour se plaindre au roi de France de toutes les infractions à la paix et au droit des gens commises par ses marins, et obtenir le retrait de la lettre de marque délivrée à Ango. Les instructions du nouvel ambassadeur furent aussitôt rédigées à Montemor, le 24 avril, par André Pirés et l'évêque de Viseu, Don Miguel da Silva [3]. Elles autorisaient l'ambassadeur à faire toutes les concessions compatibles avec l'honneur national, mais lui recommandaient de se hâter, car les pirateries d'Ango pouvaient devenir dangereuses.

[1] *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, édition Genin, p. 253.

[2] Voir la lettre qu'il écrivit à ce propos dans l'ouvrage cité de PALHA, p. 14.

[3] PALHA, document I, pp. 43, 54.

Aussitôt s'engagèrent les négociations; elles furent difficiles, car on n'était de bonne foi ni d'un côté ni de l'autre. M. Fernando Palha, un des savants dont s'honore le Portugal, a publié en 1882 une série de lettres adressées par Jean III à son ambassadeur Athayde, qui démontrent jusqu'à l'évidence que c'était à contre-cœur qu'on poursuivait la négociation, et qu'on n'attendait qu'une occasion soit pour rompre, soit pour imposer à la France des conditions onéreuses [1]. Les documents mis au jour par M. Palha dénotent, de la part du représentant de la cour de Lisbonne, une connaissance profonde des intérêts qu'il était appelé à défendre et une conviction absolue de son bon droit. Le roi François Ier de son côté semble très irrésolu. Tantôt il promet à Athayde de lui rendre pleine et entière justice, tantôt il lui annonce qu'il ne veut traiter l'affaire que par devant son conseil. C'est sans doute que, dans l'intervalle, Ango a fait agir ses protecteurs, et même qu'il est intervenu directement; car non seulement il n'était pas alors à Varangeville, comme le prétend la tradition, mais au contraire suivait la cour dans ses voyages, et ne perdait aucune occasion de rappeler ses droits [2].

Un protecteur inattendu et tout puissant vint à ce moment (mai 1531) appuyer les revendications portugaises. Prié d'intervenir en sa faveur par le roi Jean III, son beau-frère, le tout-puissant empereur Charles-Quint envoya à la cour de France un plénipotentiaire extraordinaire, le sieur de Courbaron [3], « avec lettres de crédence pour assister en la charge pour laquelle nostre dict frère de Portugal envoya don Antonio de Athayde et le docteur Gaspart Vaz ses conseillers, en ambassade devers ledict roy très chrestien, touchant aucunes représailles despeschées de sa part contre aucungs subjectz dudit sieur roy de Portugal ..... ayant cest affaire en affection comme nostre propre, et attendu que lesdites représailles se sont données à l'occasion de la restitution faicte à aucungs nos subjectz de biens et marchandises qui leur avoient esté prises ». L'Empereur paraissait attacher à la conclusion de cette affaire une grande importance, car il a grand soin de spécifier, dans les instructions qu'il donne à Courbaron [4], que

[1] Palha, documents II à XXIII, p. 55. Lettre du 5 mai 1831, p. 56. Lettre du 17 mai, p. 57, 17 juin, 1531, p. 59, 27 juin 1531, p. 61, 7 juillet, p. 63, même date.

[2] Lettre du roi à Athayde, Palha, p. 62. Nouvelle lettre, pp. 63, 70.

[3] Instructions au sieur de Courbaron, insérées dans *les Papiers d'état* du cardinal de Granvelle, t. I, pp. 540-542.

[4] Id. p. 544.

« dans le cas où toutes remonstrances et persuasions doulces et amyables ne peullent en ce prouffiter », il ne devra pas se décourager, mais rester à son poste, en lui demandant de nouvelles instructions. En outre il le charge de lettres particulières pour sa sœur la reine Eléonore, pour le grand maître de France Montmorency, pour son ambassadeur à la cour de France, François Bonvalot, et pour le roi François Ier [1].

Courbaron s'acquitta fidèlement de sa mission. Il s'entendit avec les ambassadeurs de Portugal, et présenta sa requête au roi de France : il paraît que ce dernier ne voulut pas prendre tout de suite une résolution définitive, car on a conservé une lettre de Charles-Quint à Courbaron, datée de Gand, le 15 juin 1531 [2], par laquelle, tout en le félicitant de son zèle, il l'engage à insister pour la conclusion de cette affaire, et à prendre conseil de la reine Eléonore. « Et desirons d'entendre quelle aura esté la responce sur l'escript baillé par ledict ambassadeur audict sieur Roy, et s'il y aura chose qui semble à vous et audict ambassadeur que devons faire plus oultre, en quoy ne deffauldrons ». Il avait même tellement à cœur l'heureux succès de cette négociation qu'il ordonna de mettre en liberté un certain nombre de pilotes normands, tous de Harfleur, Jehan Ban, Michel de Strichan, Guillot Anise, Robert Helior, Robin le Boyde, Nicolas le Gascon, Robin Sanson, qui avaient été capturés avec le navire d'un certain Jean Fleury, et au sort desquels s'était intéressé le roi de France.

Malgré cette concession, l'affaire n'avançait pas ; l'Empereur commençait même à en éprouver une certaine irritation. Il se plaignait de retards éprouvés à un certain Morette que lui avait dépêché François Ier, et écrivait lettres sur lettres, tant à ses représentants à la cour de France qu'à sa sœur Eléonore et au grand maître Montmorency. « Vous ayderez tousjours, leur écrivait-il [3], de la faveur de madame nostre meilleure sœur, la royne très chrestienne; et derechief escripvons à nostre cousin le grand maistre de France auquel pouvez dire que tout le plésir qu'il fera en ce au sieur roy

[1] Pièces annexées aux instructions de Courbaron. — GRANVELLE, *Papiers d'état*, pp. 543, 546.

[2] Lettre de Charles-Quint à son ambassadeur en France et au sieur de Courbaron.— GRANVELLE, I, 548.

[3] Lettre de Charles-Quint à Bonvalot et Courbaron, Bruxelles, 9 juillet 1531. — GRANVELLE, I, 561. — Nouvelle lettre d'août 1531 (GRANVELLE, I, 567) : « Touchant l'affaire de Portugal, nous en escripvons par aultres nostres respencives à celle de vous et le sieur de Courbaron ».

de Portugal, nostre bon frère, nous sera austant agréable et de mesme obligation que faict à nous-mesme. »

Ce qui compliquait la situation, c'est que la guerre continuait, non pas entre la France et le Portugal, mais entre les marins des deux nations, et que de jour en jour s'accumulaient les griefs réciproques. Athayde, pour en finir, se détermina à un acte habile : il résolut de désintéresser le plus redoutable et le plus actif des ennemis du Portugal, Jean Ango, en lui achetant le retrait de sa lettre de marque, et en obtenant de lui une neutralité absolue. C'est cet acte d'habile politique que très à tort on a pris pour une démarche humiliante du Portugal. En fait, non seulement l'honneur d'une grande nation n'était nullement compromis par cette sage concession, mais encore la négociation fut menée dans le plus grand secret. Bien que les dépêches officielles n'en fassent aucune mention, il est probable que le principal intermédiaire fut l'amiral Chabot. Athayde recourut sansdoute à ces arguments irrésistibles auxquels on n'ignorait pas que l'amiral n'était pas insensible. Il acheta sa connivence à beaux deniers comptants, et le détermina, sans trop de peine, à user de sa double influence auprès de François Ier et d'Ango, pour obtenir du premier le retrait de sa lettre et du second la renonciation pure et simple, sauf indemnité à régler, de ses prétentions. Ce qui nous permet d'affirmer que l'amiral Chabot oublia trop aisément les intérêts qu'il aurait dû mieux défendre, c'est ce passage significatif de l'acte d'accusation dressé contre lui dix ans plus tard, en 1541. « Aussi avons déclaré et déclarons ledit Chabot attaint et convaincu d'avoir deslegalement prins et receu plusieurs sommes de deniers par les mains des ambasssadeurs du Portugal, mesmement la somme de 10,000 escuz d'une part, 15,000 escuz par aultres, 16,000 francs soubz coulleur de composition faicte au nom de Jehan Ango, vicomte de Dieppe. D'aultre part une tapisserie de la valeur de 10,000 escuz soubz tiltre de prest. Et avons condemné et condemnons ycelluy Chabot à nous rendre et restituer lesdites sommes, comme choses indeüment et illicitement prinses de prince étranger, sans le sceu vouloir et permission de nous [1] ».

Sollicité par son puissant protecteur et comprenant qu'il ne gagnerait, en le mécontentant, que le désaveu de ses opérations, et peut-être le retrait brusque de sa lettre de marque, Jean Ango, en commerçant fin et avisé qu'il était, se décida à écouter les propositions de l'ambassadeur portugais. Ce ne

[1] Isambert, ouv. cité, t. XII, p. 725.

fut nullement en audience solennelle, ni a son manoir de Varangeville, comme le veut la tradition, mais très secrètement et comme en se cachant, que l'ambassadeur et le négociant parvinrent à s'entendre. Aussi bien une dépêche de Jean III à Athayde, datée d'Evora, le 20 juillet 1531 [1], lève tout doute à cet égard. Le roi consent à autoriser les démarches de son représentant, mais à condition du plus grand secret [2]. Il y aura dorénavant deux négociations, l'une au grand jour, avec François Ier, par laquelle l'ambassadeur portugais s'efforcera de maintenir ou plutôt de définir les droits de son maître et ses prétentions à la souveraineté de certains pays, l'autre secrète, avec Jean Ango, pour laquelle on tâchera de le désintéresser en achetant sa neutralité. Nous n'avons pas à suivre la fortune de cette première négociation qui devait aboutir au déplorable abandon fait par la France de ses droits en matière de navigation [3]; la seconde se termina par un accord secret, en vertu duquel Jean Ango consentait à ne plus se servir de sa lettre de marque, et à ne plus entraver le commerce portugais moyennant 60,000 ducats. Une dépêche de Jean III à Athayde, datée d'Evora, le 15 août 1531, approuvait la convention, et terminait l'incident [4]. D'autre part, par un acte dressé par devant les notaires de Rouen, Ango reconnaissait avoir reçu des ambassadeurs 60,000 ducats, et leur remettait ses lettres de marque [5].

C'est donc à une négociation secrète, conduite avec prudence par l'ambassadeur portugais, et encore non pas directement, mais par l'intermédiaire et de son auxiliaire Gaspard Vaz et de son protecteur intéressé l'amiral Chabot, que se réduit la prétendue ambassade de Jean III à l'armateur de

[1] Palha, doc. VIII.

[2] Id. p. 67. « Por mea servicio que vos vejaes muy secretamente se podes ter alguna maneira de concerte com Joham Ango pesa que elle se aja por satisfeite » et plus loin : « E por que vos vedes que no modo de o falor e negociar se podera aproveitar on perder muite dinheiro folguaria de seer tentado por vos asy secretamente e buscares desemulaçam pera falar a Joham Ango ».

[3] Palha, doc. X à XIX.

[4] Palha, p. 97. « Por Antonio Lopez » receby vosas cartas... porque me fezestes saber a maneira an que fezestes o concerto da carta da marca de Joham Anguo, o vy largamente todas as rrezões de meu servicio que vos moveram ao concludirda da maneira que o fizestes ».

[5] Gosselin (*Documents authentiques et inédits, etc.*, p. 24), cite cet acte, mais il lui attribue la date du 20 février 1531, qui nous paraît fautive : la négociation ne fut en effet terminée que quelques mois plus tard.

Dieppe : nous avons déjà démontré le mal fondé de la tradition qui représentait les matelots d'Ango bloquant le port de Lisbonne. Le fait, bien que réduit à de plus humbles proportions, n'en est pas moins fort honorable pour l'armateur dieppois. Il est certain qu'un simple citoyen français était alors assez puissant, sinon pour effrayer, au moins pour occuper la pensée d'un souverain étranger, et que ce souverain, malgré sa hauteur et ses prétentions, ne crut pas au-dessous de sa dignité d'autoriser son représentant direct à signer avec ce négociant une convention authentique. Cette convention était secrète, il est vrai, mais beaucoup d'intermédiaires avaient été mis en mouvement; d'ailleurs, plusieurs parties étaient intéressées à en assurer la bonne exécution; aussi le secret fut-il sans doute mal gardé, et c'est ce qui explique comment l'amour-propre national a peu à peu transformé cet épisode honorable en une manifestation glorieuse, mais par trop invraisemblable, de la puissance et des ressources de l'armateur dieppois.

IX

LES DERNIÈRES ANNÉES D'ANGO

A la mort de François Ier, son royal protecteur, la chance tourna contre Ango. Il est vrai qu'il s'était aliéné ses concitoyens par sa hauteur. Inabordable aux bourgeois, ses égaux de la veille, il ne logeait plus qu'au château de Dieppe, entouré de gardes, dur et sévère pour tous. Dans une assemblée de notables, il eut le malheur de frapper un certain Morel, son ancien associé, qui se prétendait frustré par lui. Morel lui intenta aussitôt un procès devant l'amirauté; Morel paraissait avoir tous les droits pour lui. Le 20 février 1531, lorsque François Ier avait approuvé la composition intervenue entre Jean Ango et les ambassadeurs de Portugal, ces derniers, pour l'indemniser du retrait des lettres de marque, devaient verser 60,000 ducats. Or, Ango, sous prétexte qu'il n'avait pas prélevé le montant de ses avances, encaissa les 60,000 ducats [1], et laissa Morel en réclamer vainement sa part. La faveur du roi le rendait en quelque sorte inattaquable, mais, en perdant son protecteur, il ne put s'élever plus longtemps au-dessus des lois. Morel l'attaqua donc, après dix-sept ans d'attente. Le premier acte du procès porte en effet la date du 1er août 1548. Il est même peu d'exemples, bien

[1] Gosselin, ouv. cité, pp. 23, 24.

qu'il s'agisse d'une cause normande, de procès qui ait duré plus longtemps : Ango et Morel meurent, leurs enfants meurent, mais le procès dure toujours. Il ne sera terminé que le 30 juillet 1604, après cinquante-six ans de plaidoiries. Les petits-enfants d'Ango seront condamnés à payer aux petits-enfants de Morel la moitié des 60,000 ducats versés par les Portugais le 20 février 1531, mais « avec les intérêts au denier quatorze depuis ledit jour ».

L'exemple de Morel encouragea d'autres créanciers. Ce n'est pas impunément qu'un armateur, pendant près d'un demi-siècle, tient entre ses mains le commerce de toute une province. Tous les intérêts lésés, tous les amours-propres froissés, toutes les convoitises inassouvies se liguèrent contre Ango ; coup sur coup on lui intenta plusieurs procès. Ses dépenses exagérées avaient épuisé son trésor, et le roi n'était plus là pour venir à son aide aussi ; dut-il, à plusieurs reprises, s'entendre condamner à des remboursements onéreux ou à des indemnités inattendues. Comme pour l'accabler à ce moment critique où il aurait eu besoin de ne négliger aucune de ses ressources, Henri II rendit l'ordonnance du 10 septembre 1549, d'après laquelle, sous prétexte de couper court aux fraudes que n'avaient pu prévenir les ordonnances antérieures du 22 octobre 1539, du 8 juillet et du 15 novembre 1540, du 23 février 1541 et du 23 mars 1543, il était interdit, sous les peines les plus graves, et sous n'importe quel prétexte de paix ou de guerre, d'importer en France, autrement que par Rouen, deux cent huit articles dont suivait la nomenclature. C'était pour Dieppe un coup de mort, car cette prohibition insensée écartait tous les spéculateurs. C'était aussi pour Ango la ruine et la ruine sans espoir, car il n'était plus assez jeune pour tenter la fortune. Il s'enferma dès lors au château de Dieppe, dévoré de chagrins, et abandonné par ses anciens amis ; il y mourut en 1551.

Ango laissait une fille, nommée Catherine ; elle aurait épousé un de Croismare, dont elle eut un fils [1], Charles, auquel Ango aurait laissé toute sa fortune, ou du moins les débris de sa fortune. Son nom disparaît aussitôt de l'histoire. Sans doute on cite un certain Jean Ongoys [2], auteur d'un petit volume fort rare, *les Voyages et conquestes des rois de Portugal, recueillis de fidèles tesmoings et mémoires du sieur Joachim de Centellas,*

[1] A. Hellot, *Chroniques de Normandie*, p. 269, note 268.

[2] Francisque Michel, *Les Portugais en France et les Français en Portugal*, p. 177.

gentilhomme portugais, Paris, 1578, in-12, et il pourrait se faire que ce nom d'Ongoys fut celui d'Ango estropié, comme on en a plusieurs exemples en France ou en Portugal, mais ce n'est là qu'une hypothèse. Nous retrouvons encore un certain Jean Ango [1] mentionné dans un pamphlet de 1649, comme exerçant les fonctions d'interprète des langues anglaise et écossaise, mais l'identité du nom justifierait seule une parenté avec l'Ango du XVIe siècle. On sait encore [2] que le révérend père Bauquesne, qui célébrait la messe dans la maison d'Ango, convertie en couvent pour les pères de l'Oratoire, était l'arrière-petit-fils du grand armateur : à vrai dire, Jean Ango fut le dernier de sa race. Il mourut avec le regret de laisser son œuvre inachevée, et de ne pouvoir transmettre à un héritier direct ni l'honneur de son nom ni le souvenir des services qu'il avait rendus à son pays.

En 1535, alors à l'apogée de sa fortune, Jean Ango s'était fait construire un caveau en pierre dans la chapelle Saint-Yves, sous la clef pendante de la voûte, entre l'oratoire et l'autel ; mais, en 1551, il fut transporté à Saint-Jacques, dans cette église où il s'était complu à entasser les preuves de sa munificence, et enterré dans la chapelle dite alors de Saint-Jérôme. Une dalle de marbre bleu recouvrit ses restes, et une inscription sur cuivre relata le souvenir de cette grande infortune : mais bientôt l'inscription disparut et les Dieppois qui foulaient le marbre sous lequel reposait leur glorieux ancêtre oublièrent jusqu'à son nom. La Chambre de commerce de Dieppe, honteuse de cette ingratitude persistante, forma, il y a quelques années, le projet de retrouver ses restes. Un savant archéologue, l'abbé Cochet, fut chargé de cette mission. Le 28 septembre 1859 il découvrait le caveau dans lequel, d'après la tradition, aurait été déposé Ango ; un cercueil de bois de hêtre, tout à fait intact, et, à côté, les débris d'un autre cercueil détruit depuis longtemps s'offrient à sa vue, ainsi que les ossements d'un jeune homme et d'un vieillard. Le 30 novembre, l'ouverture du cercueil se fit en présence des autorités locales, et des docteurs Legal et Delattre. Le squelette était celui d'un vieillard de soixante et dix ans, il mesurait 1^m84 ; aucune autre indication ne permit d'affirmer qu'on se trouvait réellement en présence des restes d'Ango.

Le palais d'Ango a été brûlé, son tombeau n'est peut-être pas le sien;

[1] MOREAU, *Bibliographie des Mazarinades*, t. II, 266.
[2] GENIN, *Lettres de Marguerite de Navarre*, p. 253.

de son manoir de Varangeville il n'a été conservé que d'informes débris : les contemporains n'ont donné que les traits épars de sa biographie, et leurs renseignements sont parfois contradictoires; enfin l'oublieuse postérité a défiguré comme à plaisir la physionomie et les actions de ce Médicis normand, de cet autre Jacques Cœur qui survécut lui aussi à sa fortune et eut à regretter d'avoir vécu trop tard. Avons-nous trop présumé de nos forces en essayant de remettre en lumière ce grand français, en l'honneur duquel, s'il eût vécu dans une autre patrie, auraient été dressées depuis longtemps des statues, et auquel nous sommes fier d'avoir pu consacrer ces quelques pages !

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE